RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

APIJ Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

L'APIJ est sous tutelle de la garde des Sceaux, ministre de la Justice, Christiane Taubira.
Le ministre du Budget est associé à cette tutelle.

L'APIJ EN BREF

OPÉRATEUR IMMOBILIER SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières jusqu'à la programmation, aux études et aux travaux, sous toutes les formes de la commande publique dans un souci constant de qualité et d'amélioration de ses process.

11,26 M€
montant du budget 2014.

112 agents

SOMMAIRE

RÉTROSPECTIVE 2014_P04

2014 EN CHIFFRES_P06

08
L'ACTIVITÉ 2014

LA MOBILISATION DE L'AGENCE_P10

UNE MOBILISATION POUR LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS_P10
INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE DU MINISTÈRE_P15
MÉTHODES ET DÉMARCHES PROSPECTIVES_P17

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES_P23

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES_P24
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX_P27
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES_P35

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES_P39

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES_P40
OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX_P42
OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES_P52

60
L'AGENCE

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE_P62

MISSIONS ET STATUT_P62
BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT_P63
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION_P64
LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE_P65
L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE_P66

L'ORGANISATION DE L'AGENCE_P68

LA DIRECTION GÉNÉRALE_P68
LES DIRECTIONS DE PROGRAMME_P68
L'ORGANIGRAMME_P69
LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE_P70
LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'INFORMATIQUE_P75
LA MISSION COMMUNICATION_P75

76
LE RAPPORT FINANCIER

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2014_P78
LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2014_P83

INDEX DES SIGLES _P86

ÉDITO

YVES COLCOMBET
Président du conseil d'administration de l'Agence

Le conseil d'administration de l'APIJ que j'ai l'honneur de présider, a pu assurer pleinement son rôle de contrôle grâce aux outils et aux actions mis en place dans le cadre du contrat de performance 2011-2013. Les objectifs tenus dans le cadre de ce contrat constituent autant d'avancées pour la bonne gestion de l'Agence et la qualité des opérations qui lui sont confiées par la Chancellerie. Ils doivent se poursuivre. En 2014, ils ont été complétés par un nouveau contrat de performance pour les années 2014-2016. Ce contrat, voté par les membres du conseil en juillet dernier, renforce les exigences attendues de l'Agence. Il met en exergue les nouveaux enjeux de ces trois prochaines années, dans le contexte d'un rythme soutenu de livraisons et de la préparation d'un prochain programme triennal. Démarche de qualité accrue, accompagnement renforcé des utilisateurs à la livraison, fiabilisation des coûts et des prévisions budgétaires, dématérialisation, veille sur la concurrence, refonte des guides de programmation, sont quelques-uns des axes de progression dont il sera rendu compte au conseil d'administration, afin que l'Agence accentue son niveau d'expertise et de maîtrise des opérations dont elle a la charge.

MARIE-LUCE BOUSSETON
Directrice générale de l'Agence

L'Agence a connu en 2014 une intense activité. Sur la quarantaine d'opérations dont elle a la charge, plus de 50 % d'entre elles sont en travaux, et ce, grâce à un effort budgétaire sans précédent de la Chancellerie pour renouveler le patrimoine de l'État consacré aux fonctions judiciaires et pénitentiaires. Cet effort d'investissement se concrétisera en France métropolitaine et Outre-Mer dès 2015 puisque onze opérations pénitentiaires et judiciaires seront livrées et quatre chantiers démarreront. Dans cette période très dense, l'Agence reste plus mobilisée que jamais sur la qualité des livraisons à venir : le schéma de contrôle de la qualité et la charte de chantier à « faibles nuisances » sont mis en place pour y contribuer efficacement. La réussite de la prise en main du bâtiment par son futur gestionnaire et ses utilisateurs est également un objectif majeur : très fortement impliquée sur ce volet, l'Agence a déployé, en particulier pour les opérations judiciaires, et en relation étroite avec les directions concernées, un dispositif préparant l'exploitation et la maintenance des bâtiments qui vont être livrés, organisant le suivi des consommations énergétiques, accompagnant le personnel dans sa nouvelle installation. Au-delà des opérations en cours, l'Agence a poursuivi son activité de veille et de prospective en matière de conception immobilière, accompagnant la Chancellerie dans ses réflexions et ses évolutions législatives, tant dans le domaine pénitentiaire que dans le cadre de la justice du 21e siècle, afin de préparer les projets immobiliers de demain.

1

3

RÉTROSPECTIVE 2014

JANVIER

- Séminaire APIJ-DSJ-DAP portant sur l'exploitation-maintenance.
- Livraison du quartier pour peines aménagées de Longuenesse.

FÉVRIER

- Présentation du rapport sur l'ergonomie des postes de travail judiciaires et l'aménagement des salles d'audience.
- Séminaire du conseil de direction.
- Obtention du permis de construire pour le palais de justice de Poitiers.

MARS

- Comité de pilotage judiciaire.
- Livraison de l'extension de la maison d'arrêt de Majicavo à l'administration pénitentiaire.
- Démarrage des travaux du palais de justice de Béziers.
- Démarrage des travaux du palais de justice de Bourg-en-Bresse.
- Livraison du centre pénitentiaire d'Orléans.
- Remise des offres du marché de travaux pour le palais de justice de Pointe-à-Pitre.
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'actuel centre pénitentiaire de Draguignan.

AVRIL

- Notification du marché de conception-réalisation pour la construction du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2.
- Visite du chantier par les utilisateurs et institutionnels de la future cour d'appel de Fort-De-France.
- Livraison du palais de justice de Périgueux Montaigne. 1
- Jury d'examen des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Cayenne.
- Démarrage des travaux du SPIP de La Réunion.

MAI

- Réception du bâtiment A-ouest de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, qui accueillera une partie des services administratifs de l'établissement.
- Cérémonie d'ouverture du palais de justice de Périgueux en présence du SG et du DSJ.
- Signature du protocole de mobilier RIEP avec la SG et du DSJ. 2
- Lancement de la consultation pour le marché de travaux du palais de justice de Poitiers.
- Rejets par les jugements du tribunal administratif de tous les recours — contre la DUP, le permis de construire, les déclarations préalables pour la réalisation de la clôture et la division parcellaire, le dossier " loi sur l'eau " ainsi que l'arrêté préfectoral autorisant la destruction et le déplacement d'espèces protégées — portant sur l'opération du centre pénitentiaire de Draguignan.
- Reprise des études de projet pour le centre pénitentiaire de Draguignan.

2

4

5

JUIN

- Formation APIJ-DSJ exploitation-maintenance des palais de justice pour les opérations de Chalon-sur-Saône, Fort-de-France et Haguenau.
- Visite de la garde des Sceaux aux personnels de la maison d'arrêt de Paris-La Santé avant la fermeture partielle pour travaux. 3
- Transfert des personnes détenues dans l'extension du centre pénitentiaire de Majicavo et démarrage des démolitions de l'existant.
- Conseil d'administration.
- Formation APIJ-DSJ exploitation-maintenance des palais de justice pour les opérations de Montmorency, Périgueux et Marseille-Monthyon.
- Déménagement des juridictions strasbourgeoises dans le palais de justice provisoire.
- Démarrage des travaux du palais de justice de Strasbourg.

JUILLET - AOÛT

- Conseil d'administration.
- Dépôt du permis de construire d'Aix 2
- Inauguration par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran. 4

SEPTEMBRE

- Livraison du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil.
- Visite du chantier par les futurs utilisateurs du palais de justice de Foix.

OCTOBRE

- Formation APIJ-DSJ exploitation-maintenance des palais de justice pour les palais de justice de Limoges, Quimper, Bourg-en-Bresse, Foix, Béziers et Caen.
- Inauguration par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, de l'extension du centre pénitentiaire de Majicavo. 5
- Conseil d'administration .
- Visite par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, du chantier du SPIP de La Réunion.
- Début des travaux de démolition des bâtiments extérieurs du centre pénitentiaire de Draguignan.

NOVEMBRE

- Attribution du marché de travaux pour le palais de justice de Saint-Malo.
- Signature du contrat pour la réhabilitation-reconstruction de la maison d'arrêt de Paris-La Santé. 6
- Livraison de la seconde tranche de l'opération du palais de justice de Chalon-sur-Saône.
- Jury des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Mont-de-Marsan.
- Démarrage des travaux du palais de justice de Quimper.

DÉCEMBRE

- Livraison du palais de justice de Haguenau. 7
- Démarrage des travaux du palais de justice de Périgueux-Sirey.

6

7

2014 EN CHIFFRES

BUDGET 2014

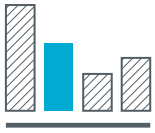

11,26 M€

CONSEIL D'ADMINISTRATION

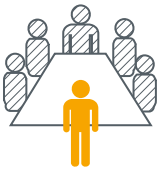

3 conseils d'administration.

16 délibérations.

17 réunions de coordination avec les directions métier du ministère

MARCHÉS ET AVENANTS

222

marchés et avenants
(enregistrés sur le site intranet pr@tic)
dont **51** passés après **examen de la commission des marchés.**

MANDATS

5 505

mandats émis
pour un montant de **239,2 M€**
pour les **opérations d'investissement.**

1 429

mandats représentant **12,5 M€**
en **fonctionnement.**

OPÉRATIONS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

17 opérations pénitentiaires

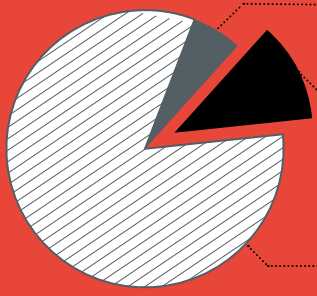

1 opération d'extension-aménagement

2 opérations de réhabilitation

14 opérations en construction neuve

4 opérations en GPA*
**garantie de parfait achèvement*

9 opérations en études préalables

22 opérations judiciaires

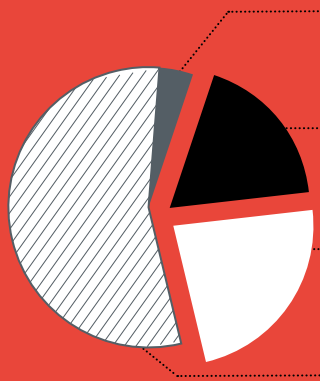

1 opération d'extension

4 opérations en réhabilitation-extension

5 opérations de réhabilitation

12 opérations en construction neuve

4 opérations en GPA*
**garantie de parfait achèvement*

1 opération en étude préalable

L'AGENCE SE MOBILISE POUR GARANTIR QUALITÉ ET PRISE EN MAIN RÉUSSIE DU BÂTIMENT.

L'ACTIVITÉ 2014

LA MOBILISATION DE L'AGENCE

UNE MOBILISATION POUR LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS_P10

INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE DU MINISTÈRE_P15

MÉTHODES ET DÉMARCHES PROSPECTIVES_P17

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES_P24

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX_P27

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES_P35

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES_P40

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX_P42

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES_P52

LA MOBILISATION DE L'AGENCE

UNE MOBILISATION POUR LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS

Le contrôle de la qualité en suivi de chantier

La culture de l'Agence est de conduire les opérations, judiciaires et pénitentiaires confiées par sa tutelle en respectant le budget alloué et les délais annoncés, en maîtrisant la qualité de la construction et en préparant l'exploitation et la maintenance des ouvrages livrés. Ce troisième volet de la conduite des opérations s'impose d'autant plus que les contraintes pénitentiaires exigent le « zéro défaut » en matière de sûreté. De même, un grand niveau de qualité et une maîtrise de l'exploitation sont requis pour que les nouveaux bâtiments répondent aux objectifs de développement durable.

Que ce soit dans le cadre des opérations judiciaires ou pénitentiaires, l'APIJ s'est engagée dans une démarche ambitieuse et volontaire de suivi rapproché de la qualité des opérations en phase chantier. Partant du constat que les éventuelles malfaçons étaient toujours plus aisées à lever quand elles étaient décelées très en amont avant la réception, l'Agence a mis en place un schéma de contrôle de la qualité, en lien avec le maître d'œuvre et l'entreprise en charge des travaux. Cet outil, très concret, se différencie du plan d'assurance qualité usuel. Il s'agit de s'assurer, tout au long de l'exécution des travaux, que les performances, notamment celles relatives au développement durable, seront respectées. Il s'agit aussi, en exploitant les retours d'expérience et en analysant les difficultés particulières d'exécution de l'ouvrage, d'identifier avant le démarrage des travaux, les risques particuliers et de définir les procédures pour prévenir les désordres ou les défauts d'exécution. Pour chaque risque identifié, une réponse est ainsi apportée, et inscrite dans le calendrier

> **« L'APIJ S'EST ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE ET VOLONTAIRE DE SUIVI RAPPROCHÉ DE LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS EN PHASE CHANTIER. »**

détaillé d'exécution des travaux, éventuellement comme un point d'arrêt. Ces points de contrôle portent à la fois sur les corps d'état techniques et architecturaux tels que :

- réalisation de prototype pour mettre au point les détails d'exécution : façades des palais de justice de Béziers, de Caen, de Foix, couverture en acier inox du palais de justice de Strasbourg,
- réalisation d'un « premier de série » pour valider le niveau de qualité des finitions : bureau témoin pour chaque palais de justice, cellule témoin des établissements pénitentiaires,
- mise en œuvre de contrôles internes, externes ou extérieurs : mise en eau des toitures-terrasses, test d'étanchéité à l'air, essai d'adhérence des résines des cellules de douche des établissements pénitentiaires,
- tests des réseaux courants forts et faibles avant la réception des ouvrages,
- période de « marche à blanc » avant la mise en service qui permet d'éprouver et de se familiariser avec tous les équipements.

Cette méthode, d'ores et déjà mise en œuvre, a permis de détecter très en amont des défauts qui ont pu être traités bien avant la réception de l'ouvrage.

1

ZOOM SUR...

LE PALAIS DE JUSTICE DE CAEN

Le projet de l'architecte prévoit une trame répétitive de poteaux de béton blanc brut teinté dans la masse. La démarche suivi qualité chantier a conduit à mettre en place des prototypes qui ont été expertisés par l'APIJ avec la maîtrise d'œuvre, afin de constater la qualité de finition et de mener à bien des tests de nettoyage de graffitis. Pour améliorer le rendu esthétique des poteaux, un procédé alternatif de mise en œuvre (modification des coffrages, vibration...) a été défini et testé avec l'entreprise puis réalisé pour l'ensemble de l'ouvrage.

LES LOTS A ET B

Concernant la réalisation des établissements de Valence, Beauvais et Riom la démarche de suivi qualité chantier s'est notamment appuyée sur un retour d'expérience des livraisons et mises en service précédentes d'établissements pénitentiaires. Fruits de l'expérience passée, des tests spécifiques ont notamment été menés sur la résistance des revêtements de sols et des résines de douches.

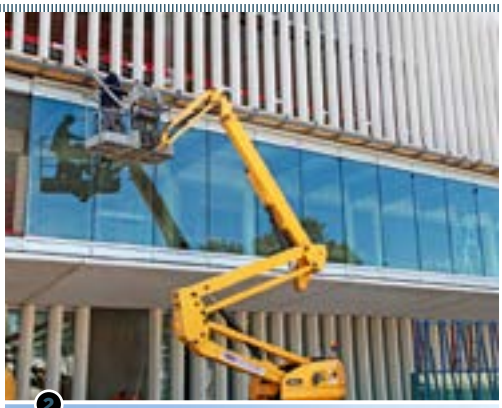

2

3

1 Un prototype de façade a été réalisé sur le site du palais de justice de Foix, permettant de sélectionner une solution innovante pour la réalisation des brises-soleil.

2 Chantier du palais de justice de Caen - intervention sur façade.

3 Établissement pénitentiaire de Beauvais.

Livraison des établissements : anticipation et collaboration étroite entre les acteurs

Les livraisons des palais de justice et établissements pénitentiaires sont préparées en amont avec chacun des participants (chefs de cour et de juridiction, chefs d'établissement, APIJ, secrétariat général, direction des services judiciaires ou direction de l'administration pénitentiaire, entreprises et maître d'œuvre). Plusieurs mois avant la livraison, des «réunions d'atterrissage» sont organisées afin de caler très précisément le calendrier d'achèvement des travaux, définir le «qui fait quoi, quand et comment» sur les actions à mener (téléphonie, résiliations et abonnements énergies et fluides, maintenance, gardiennage, déménagements, formations à la prise en main, livret d'accueil...). Pour les palais de justice, l'Agence a établi également deux programmes génériques, l'un relatif à la maintenance, l'autre relatif aux services (gardiennage, nettoyage...). Pour les palais de justice, des réunions bilan sont organisées, quatre à six mois après la mise en service, associant la tutelle, les utilisateurs, le mainteneur. Dans ces réunions, les consommations d'énergie sont notamment analysées.

L'Agence a également mis en œuvre, sous un pilotage conjoint DSJ-APIJ, une formation action de trois jours relative à l'exploitation et à la maintenance des palais de justice livrés en 2014 et 2015. Onze palais de justice ont été concernés : Béziers, Bourg-en-Bresse, Caen, Chalon-sur-Saône, Foix, Fort-de-France, Haguenau, Limoges, Montmorency, Marseille-Monthyon et Périgueux. Quatre sessions ont été organisées, réunissant les chefs de projet de l'Agence, pour les cours d'appel les magistrats délégués à l'équipement, les directeurs délégués à l'administration régionale judiciaire, les techniciens immobiliers et les responsables de gestion budgétaire, et pour les juridictions, les directeurs de greffe, soit environ 120 personnes.

Développement durable : premier bilan des réalisations pénitentiaires et judiciaires

L'Agence a défini, en concertation avec les directions métier, des niveaux précis de performance de développement durable à atteindre en fonction de six priorités :

- la qualité de l'insertion environnementale,
- la gestion de l'énergie,
- le confort d'usage (pour les palais de justice),
- la gestion de l'eau (pour les établissements pénitentiaires),
- la maintenabilité,
- la maîtrise des nuisances de chantier.

Un séminaire de l'encadrement de l'Agence a été organisé afin de dresser un premier bilan des nouvelles réalisations pénitentiaires et judiciaires au regard des objectifs du développement durable définis dans les programmes techniques. Ce bilan fait apparaître que les nouveaux palais de justice sont énergétiquement performants tout en offrant un niveau de confort élevé : le gain énergétique par rapport aux anciens critères de la réglementation thermique de 2005 est de 30 à 60 % suivant les palais de justice.

Mais, leur conception relativement technique nécessite un suivi accru de la qualité de leur réalisation et un accompagnement des utilisateurs pour en faciliter leur prise en main. Les nouveaux bâtiments basse consommation représentent en effet un nouveau palier technologique avec l'introduction de systèmes

1

techniques parfois complexes, des automatismes qui s'imposent aux occupants (l'éclairage, le chauffage), des modes d'emploi quelquefois difficilement compréhensibles.
C'est tout le sens de la démarche menée par l'Agence :
- travail concerté avec les directions métiers et les utilisateurs sur la programmation et la conception,
- prise en compte du développement durable dans toutes les phases programmation / conception / construction / livraison / exploitation, associant à chacun des acteurs : le maître d'œuvre, le constructeur, le mainteneur, l'utilisateur,
- mise en place d'un contrôle qualité sur le respect des performances requises,
- formation et information des utilisateurs,
- mise en place d'outils d'observation des consommations énergétiques et organisation d'une réunion bilan plusieurs mois après la livraison.

Par ailleurs, concernant le parc immobilier judiciaire et pénitentiaire existant, l'Agence a organisé avec la tutelle un séminaire sur la transition énergétique et ses implications opérationnelles. Ce séminaire, qui réunissait les directions immobilières et les gestionnaires locaux, a permis d'identifier quatre leviers d'actions pour réduire les consommations énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre :
- l'usage,
- l'observation,
- la maintenance courante,
- l'investissement.

« Ce bilan fait apparaître que les nouveaux palais de justice sont énergétiquement performants tout en offrant un niveau de confort élevé : le gain énergétique par rapport aux anciens critères de la réglementation thermique de 2005 est de 30 à 60 % suivant les palais de justice. »

Il a montré que la réduction des consommations énergétiques ne nécessitait pas forcément des investissements supplémentaires. Les économies générées par les trois premiers leviers combinés avec une planification stratégique des opérations de gros entretien-renouvellement et la recherche de financements extérieurs, permettent en effet d'obtenir des résultats significatifs. Un plan d'action sera proposé pour donner des suites opérationnelles à ce séminaire et donner des outils aux gestionnaires locaux.

ZOOM SUR...

LA CHARTE CHANTIER FAIBLES NUISANCES

Une charte dite « charte chantier faibles nuisances » est désormais contractualisée dans le cadre des marchés de travaux permettant ainsi d'imposer aux entreprises de travaux et à leurs sous-traitants des dispositions précises pour optimiser la qualité environnementale du chantier, notamment sur les aspects suivants :
- ***gestion des déchets et leur valorisation,***
- ***la limitation des nuisances (le bruit, la poussière, les boues, la circulation des engins de chantier),***
- ***la limitation des pollutions,***
- ***la protection de la santé des travailleurs.***

Plus concrètement, ces dispositions se sont notamment traduites pour le chantier de réhabilitation du palais de justice de Strasbourg situé en plein cœur du centre historique par :
- ***la mise en place par l'entreprise de travaux d'une personne dédiée à la prévention des nuisances et à la qualité du chantier,***
- ***la mise au point du plan d'installation de chantier de manière concertée avec la communauté urbaine de Strasbourg et présentation en amont aux riverains (notamment le schéma de circulation),***

- ***la présence d'une boîte aux lettres de chantier via laquelle les riverains peuvent poser toutes questions,***
- ***l'information préalable systématique des riverains pour les interventions « exceptionnelles » (grosses démolitions, convois exceptionnels, horaires de chantier...),***
- ***des échanges réguliers avec les riverains dans le cadre de réunions de proximité,***
- ***l'arrosage des poussières lors des phases de démolition,***
- ***le suivi et valorisation des déchets.***

1 Centre de détention de Papeari. Son chantier fait l'objet d'un suivi par un bureau d'études environnement local afin de s'assurer du respect des engagements environnementaux pris par le maître d'ouvrage et de contrôler l'efficacité des mesures mises en place sur le chantier.

2 Le chantier du palais de justice de Strasbourg intègre les exigences de la charte chantier faibles nuisances.

Renforcement des actions de réinsertion avec la RIEP et dans les marchés de travaux

1

L'Agence a souhaité également renforcer son action en matière de réinsertion. Dans les établissements pénitentiaires, les mobiliers des cellules et ceux de bureau étaient déjà fabriqués par la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP). L'Agence a voulu étendre cette démarche de développement du travail pénitentiaire.

Ainsi, les portes des cellules des établissements construits en Outre-Mer (Ducos, Mayotte, Papeari) sont désormais fabriquées par la RIEP. Il s'agit de portes « tropicalisées » conçues pour favoriser une ventilation naturelle tout en empêchant l'accès des espèces nuisibles.

Par ailleurs, les nouveaux palais de justice seront également désormais équipés, pour les espaces tertiaires, de meubles fabriqués par la RIEP. À cette fin, un protocole APIJ / DSJ / DAP / RIEP a été signé en 2014. Un travail a été engagé avec un architecte et un designer pour créer également une nouvelle gamme de mobilier, plus adaptée à l'architecture des nouveaux palais de justice.

Enfin, l'Agence inclut dans les marchés de travaux des clauses pour favoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi. À titre d'exemple, quelques chantiers et les heures d'insertion réalisées ou prévues :

- centre pénitentiaire de Valence : 43 000 heures,
- centre pénitentiaire de Riom : 35 000 heures,
- centre pénitentiaire de Beauvais : 50 000 heures,
- centre pénitentiaire de Papeari : 30 000 heures,
- centre pénitentiaire d'Aix 2 : 45 000 heures.

Opérations ultramarines : une année très dense

L'Agence conduit les études ou les travaux de plusieurs opérations ultramarines :

- dans le domaine judiciaire : cour d'appel de Fort-de-France, tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre, palais de justice de Cayenne,
- dans le domaine pénitentiaire : établissements de Papeari en Polynésie, Koné en Nouvelle-Calédonie, Majicavo à Mayotte, Ducos en Martinique, SPIP de La Réunion, centre de semi-liberté de Martinique.

Par ailleurs, l'Agence assiste les chefs de cour des Antilles-Guyane dans la gestion de leur patrimoine immobilier et la conduite d'opérations de sécurisation ou de gros entretien-renouvellement.

Toutes ces opérations sont rattachées au sein d'une même direction opérationnelle afin de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, adapter les dispositions des programmes techniques aux spécificités ultramarines, organiser la concurrence, estimer les coûts.

Une direction de programme est implantée à Fort-de-France avec un périmètre d'intervention comprenant la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin.

> « L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE TRÈS FORTE MOBILISATION SUR DEUX OPÉRATIONS SENSIBLES ET COMPLEXES CAR RÉALISÉES EN SITE OCCUPÉ. »

Cette équipe se compose d'un directeur de programme, de quatre chefs de projet et d'une assistante.

L'année 2014 a été marquée par une très forte mobilisation de cette équipe et de la direction générale de l'Agence sur deux opérations sensibles et complexes car réalisées en site occupé, avec l'obligation de ne pas perturber le fonctionnement judiciaire ni le fonctionnement pénitentiaire.

INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE DU MINISTÈRE

Au-delà des opérations de constructions neuves tant judiciaires que pénitentiaires, l'agence est amenée à gérer un certain nombre d'interventions sur des bâtiments existants : restructuration, mise aux normes de bâtiments sans en changer la destination, ou restructuration plus lourde avec changement de destination. Ces interventions, toujours avec un objectif de mise en adéquation avec les nouvelles normes et programmes, peuvent parfois se dérouler en site occupé. Au-delà des exigences réglementaires et programmatiques, ces projets se caractérisent souvent par un volet patrimonial important. Même si les classements ou inscriptions réglementaires au titre des monuments historiques ne sont pas systématiques, l'agence s'efforce d'intégrer la dimension patrimoniale dans ses interventions.
À des niveaux différents, sur des programmes aussi variés pour le pénitentiaire — maison d'arrêt de Paris-La Santé, maison d'arrêt de Fleury-Mérogis — que pour le judiciaire avec les palais de justice de Strasbourg, de Marseille-Monthyon ou de Haguenau, l'APIJ s'attache à travailler en bonne intelligence avec les acteurs en charge de protéger le patrimoine et à le valoriser dans le cadre de projets contemporains.

Maison d'arrêt de Paris-La Santé

Pour la maison d'arrêt de Paris-La Santé, dont l'état de vétusté nécessitait une intervention lourde, l'approche patrimoniale a été multiple. La vétusté, l'inadaptation de l'établissement existant, la nécessité d'une opération d'envergure, les contraintes liées à l'histoire mais aussi à l'insertion urbaine et à la conception générale ont fait de ce projet un véritable challenge. Le bâtiment n'est pas protégé, mais il se situe dans un périmètre de protection au titre des monuments historiques. Outre cet aspect réglementaire, la maison d'arrêt de Paris-La Santé, considérée comme la synthèse architecturale des débats du XIXe siècle sur la question de l'enfermement, est reconnue dès sa construction en 1867 pour son caractère emblématique. Afin de répondre aux exigences de modernisation tout en conservant sa grande portée symbolique et historique, la solution d'une réhabilitation-reconstruction s'est imposée.
Cette opération a fait l'objet d'études préalables menées dans cette perspective, de recherches historiques, d'inventaire patrimonial et d'échanges avec les services du ministère de la Culture pour définir précisément la nature et les limites des interventions. Cette collaboration continue et attentive a permis de définir un cahier des charges précis en adéquation avec la volonté de préservation et de mise en valeur tout en répondant aux exigences de fonctionnalité et de sûreté pénitentiaire. Urbanité, symétrie, gabarit, simplicité des volumes, maîtrise des émergences, traitement des baies, mise en valeur du quartier bas sont autant d'éléments qui ont guidé la conception du projet.
Au-delà du programme, le dialogue compétitif avec les différents candidats et la présence d'une commission d'insertion architecturale, patrimoniale et urbaine spécialement créée, ont contribué à l'élaboration de projets de grande qualité. Le projet choisi, celui de l'agence Vurpas Architectes et AIA comme concepteurs, permet de concilier les fortes exigences du programme pénitentiaire tout en répondant aux différentes attentes d'insertion urbaine, d'architecture et de conservation.

2

3

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis apparaît, quant à elle, comme une étape importante dans la conception des établissements pénitentiaires. Sa conception, son

1 Les portes des cellules des établissements construits en Outre-Mer sont désormais fabriquées par la RIEP.

2 Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

3 Perspective d'architecte de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.

organisation et son architecture sont marquées par le XXe siècle que ce soit d'un point de vue général ou pénitentiaire. Après 50 ans d'une existence à rude épreuve, sa réhabilitation est devenue nécessaire. La prise en compte de nouvelles exigences programmatiques et mises aux normes techniques sont intégrées à un vaste programme de réhabilitation mené sur plusieurs années avec une contrainte forte de maintien de l'activité. Malgré ces contraintes, les architectes en charge de cette réhabilitation prennent soin de préserver l'esprit donné par le concepteur Guillaume Gillet au début des années 60. Structure, distribution, matériaux, volumes et pénétration de la lumière naturelle sont des éléments notables de l'établissement. Les travaux actuels préservent, mettent en valeur ou réinterprètent avec de nouvelles exigences ces qualités originelles. À titre d'exemple, la rotonde, au centre de l'établissement, présente des volumes exceptionnels qui ont été préservés dans le cadre des travaux.

Palais de justice de Haguenau

Permettant de regrouper tribunal d'instance, conseil de Prud'hommes et livre foncier sur un même site, une ancienne caserne, le palais de justice de Haguenau est exemplaire à de nombreux titres. Il s'agit bien évidement de la réutilisation d'un patrimoine existant permettant ainsi de valoriser un bâti et un site de qualité devenu inutilisé suite au départ des militaires. C'est aussi une restructuration mesurée permettant de satisfaire parfaitement aux exigences du fonctionnement des juridictions, de préserver au mieux l'enveloppe et la distribution d'un édifice existant tout en le dotant de performances thermiques remarquables et d'une nouvelle façade à l'image de la fonction qu'il abrite.

« LE PALAIS DE JUSTICE DE HAGUENAU EST EXEMPLAIRE À DE NOMBREUX TITRES. C'EST À LA FOIS LA VALORISATION D'UN PATRIMOINE EXISTANT ET UNE RÉPONSE AUX EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT DES JURIDICTIONS. »

Tout en répondant aux demandes de l'architecte des Bâtiments de France sur la composition de la façade et la préservation de certaines baies, aux contraintes budgétaires, aux exigences techniques et réglementaires fortes, les concepteurs ont donné, avec une extension *« moderne »*, un nouveau souffle à ce patrimoine militaire pour l'inscrire parfaitement dans ces nouvelles fonctions et le futur *« éco quartier »* développé par la Ville.

Palais de justice de Marseille-Monthyon

La réhabilitation du palais Monthyon à Marseille a fait l'objet de nombreuses attentions pour valoriser ce patrimoine judiciaire dans le cadre de sa remise à niveau fonctionnelle et technique. Pleinement *« installé »* au cœur de Marseille, cet édifice, symbole d'une architecture judiciaire du XIXe, nécessitait une restructuration lourde. Dans ce projet en conception-réalisation, le concepteur, l'agence Tangram, a souhaité profiter de cette opération pour redonner clarté et lisibilité à un bâtiment qui avait connu de nombreux aménagements au fil des années. Le projet permet ainsi de dégager des cours encombrées par diverses extensions et de faire entrer la lumière à l'intérieur de l'édifice. Par exemple, la nouvelle verrière au-dessus de l'atrium d'entrée renforce la luminosité et apporte un *« contact avec le ciel »* qui n'existait pas avant. Sa conception, en lien avec la composition d'origine, répond désormais aux exigences de performance d'un ouvrage moderne. Elle a été travaillée avec les services du ministère de la Culture, au même titre que les travaux effectués sur les façades. Sans y être contraint – le bâtiment n'étant ni inscrit ni classé aux monuments historiques mais seulement dans un périmètre protégé– l'Agence a veillé à ce

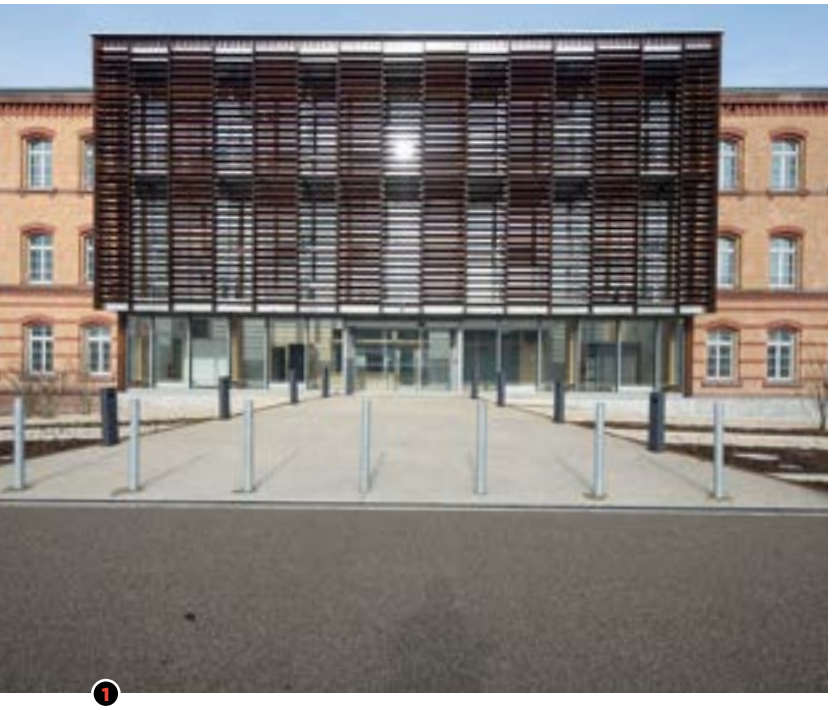

1

2

qu'une réhabilitation respectueuse de la qualité de l'architecture soit opérée, notamment en faisant appel à des entreprises spécialisées et reconnues pour leur savoir-faire en matière de restauration patrimoniale.

Palais de justice de Strasbourg

Le palais de justice de Strasbourg, dont les travaux sont en cours, est aussi un exemple très significatif d'une restructuration lourde d'un patrimoine existant. Il s'agit d'un palais de justice de la fin du XIXe, protégé au titre des monuments historiques, et monument majeur du patrimoine strasbourgeois. Avant de lancer cette restructuration lourde, un travail important a été mené avec la DRAC et l'ABF pour définir les limites d'interventions permettant de concilier préservation, mise en valeur, réalisation d'un édifice fonctionnel répondant aux attentes des juridictions et aux impératifs de création de surfaces. Avec un double enjeu d'intégrité lié non seulement au bâtiment, mais aussi à sa perception dans son environnement. Ce travail amont a permis de cadrer le cahier des charges des concepteurs et de choisir un projet répondant aux attentes programmatiques, aux exigences de préservation et de mise en valeur patrimoniale, tout en dotant le palais de nouvelles surfaces fonctionnelles. Sur cet aspect, l'intervention en cours se veut visible pour marquer une nouvelle étape et apporter un progrès pour les usagers et les utilisateurs. Au cœur du palais, l'architecte, tout en créant de nouveaux espaces et de nouvelles distributions, a fait entrer lumière et transparence. Cette action est particulièrement remarquable dans la salle des pas perdus qui bénéficiera d'une nouvelle façade moderne transparente et lumineuse sur une cour intérieure. En toiture, l'architecte a joué sur les volumes et les matériaux pour créer de nouveaux espaces, apporter de la lumière au cœur du bâtiment tout en conservant la silhouette d'origine du palais. Une nouvelle époque s'ouvre ainsi pour le palais de justice de Strasbourg.

MÉTHODES ET DÉMARCHES PROSPECTIVES

> Retour d'expérience sur les avancées opérationnelles

Le dispositif des « nouveaux contrats d'ingénierie » : un premier bilan

Le dispositif des « nouveaux contrats d'ingénierie » présenté dans le précédent rapport et qui est fondé sur un travail collaboratif entre maître d'œuvre et entreprise en amont du chantier, s'est développé sur l'année passée avec de nouveaux projets et d'autres étapes franchies. Les premiers bilans, encore provisoires, ne seront définitifs qu'après la mise en service des projets concernés, mais sont d'ores et déjà favorables. Les retours d'expérience permettent de faire émerger des éléments de doctrine et des pistes d'amélioration. En tout premier lieu, même si cela semble une évidence, la relecture partagée des pièces techniques du marché entre concepteurs et entreprises favorise la compréhension du projet et permet d'identifier très en amont des sources de « malentendus ». Ainsi, les entreprises sont en mesure de faire des propositions techniques ou d'organisation, souvent discutées, mais conduisant toujours le chantier vers plus de maîtrise et plus de qualité. C'est aussi le moment de préparer et d'anticiper les sujets délicats à traiter en phase avancée de chantier grâce notamment à des prototypes, des ATEX, des mises au point avec les concessionnaires. La phase collaborative entre maître d'œuvre et entreprise est un des enjeux principaux : elle doit être préparée et anticipée. Les premières opérations ont montré l'intérêt de bien définir cette phase et les livrables qui l'ac-

1 Palais de justice de Haguenau.

2 Palais de justice de Marseille-Monthyon.

1

compagnent. Façades et sujets géotechniques sont des points qui nécessitent, avec d'autres, des échanges approfondis. Dans cette démarche, l'APIJ montre une voie qui permet de concilier qualité architecturale, qualité de construction et d'usage. Certains grands maîtres d'ouvrage commencent à s'y intéresser.

Le dialogue compétitif en conception-réalisation : cas du centre pénitentiaire d'Aix-en-Provence

L'introduction du dialogue compétitif dans les procédures de conception-réalisation est une autre méthode pour faire progresser le projet et répondre aux attentes des usagers, tout en maintenant un haut niveau de qualité architecturale. Cette procédure a été retenue pour le nouvel établissement pénitentiaire à Aix-en-Provence. Alors que la conception-réalisation était couramment pratiquée, le législateur, en 2012, a autorisé le recours au dialogue compétitif pour les établissements pénitentiaires, sous certaines conditions. Outre les complexités inhérentes à la construction d'un établissement pénitentiaire dues notamment à l'organisation de la vie carcérale, aux contraintes de sûreté et de gestion des flux, le nouvel établissement d'Aix-en-Provence présente des difficultés supplémentaires.
Le dialogue compétitif a permis au maître d'ouvrage d'exprimer et d'affirmer ses souhaits en termes d'évolutions architecturales et fonctionnelles, et aux candidats de s'approprier ces objectifs et de proposer les solutions techniques adaptées aux besoins de la personne publique.
En outre, le dialogue a permis au maître d'ouvrage de s'assurer de la faisabilité des ambitions architecturales et fonctionnelles, d'apporter d'utiles précisions aux programmes issus des échanges avec les candidats en cours de consultation.
Pour ce projet de plus de 700 places, d'une superficie supérieure à 40 000 m² de SHON, les évolutions programmatiques au service de nouvelles ambitions architecturales ont été introduites par :

- l'insertion du glacis dans l'enceinte,
- la requalification architecturale de la porte d'entrée principale,
- une nouvelle organisation du plan de masse, par ajustement de certaines contraintes pénitentiaires,
- une nouvelle réflexion sur la qualité architecturale et qualité des matériaux,
- une nouvelle étape dans la végétalisation.

Le marché de conception-réalisation a été notifié au printemps 2014, après une procédure plus longue que sans dialogue, mais dont l'intérêt est aujourd'hui avéré. Les projets des candidats ont pu être confrontés de manière constructive aux spécificités du programme pénitentiaire, notamment dans ses aspects fonctionnels et sécuritaires. Des solutions aux ambitions architecturales du maître d'ouvrage ont notamment pu être identifiées. Les candidats ont eu l'occasion de développer, optimiser et améliorer leurs propositions, permettant la désignation d'un attributaire sur la base de propositions abouties.
Le projet pénitentiaire d'Aix 2 bénéficie ainsi d'avancées majeures en matière d'architecture, de fonctionnalités, de conditions de travail et de détention.

« LE DISPOSITIF DE DIALOGUE COMPÉTITIF RETENU POUR AIX 2 A ÉTÉ DÉTERMINANT POUR PERMETTRE DES AVANCÉES MAJEURES EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET DE FONCTIONNALITÉ PÉNITENTIAIRES. »

Les démarches prospectives : préparer la justice du XXIe siècle & repenser l'architecture pénitentiaire

Les réflexions menées dans le cadre du projet d'Aix 2 portant notamment sur les entrées, les circulations, les façades, les ambiances intérieures, les cours de promenade, les espaces extérieurs ont été présentées lors d'un séminaire le 16 janvier 2014, réunissant la direction de l'administration pénitentiaire et les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires ainsi qu'à la garde des Sceaux en août 2014 afin de préparer les données de cadrage pour la réalisation du nouvel établissement pénitentiaire de Lutterbach. Un groupe de travail a été constitué avec la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg pour échanger sur ces différents thèmes et esquisser les premières données programmatiques. Enfin, un travail architectural interne à l'Agence a été mené, afin d'esquisser ce que pourrait être ce nouvel établissement. Par ailleurs, le travail sur l'évolution de l'architecture s'est enrichi par des visites d'établissements existants afin de repérer les bonnes solutions architecturales qui pourraient être reconduites (Bonneville, Brest, Caen, Épinal, Muret, Mantes, Rennes, Rodez).

Le ministère de la Justice a organisé les 10 et 11 janvier 2014 un grand débat national sur la justice du XXIe siècle et dégagé les actions mises en œuvre pour une justice plus proche, plus efficace, plus protectrice.

Conformément aux dispositions de son contrat de performance, l'Agence a assisté la Chancellerie dans la préparation et la mise en œuvre de ces changements sur le volet immobilier.

Ainsi, elle a identifié les questionnements ou les évolutions induites par ces réformes dont la conception des futurs palais de justice : des réunions de travail ont eu lieu avec la DSJ et des représentants des juridictions, notamment pour revoir les méthodes de calibrage des besoins en salles d'audience au vu de l'activité judiciaire, et des premières orientations ont été émises sur la salle des pas perdus, l'accueil des justiciables, les espaces tertiaires. Une mission a été confiée à l'APIJ conjointement par le secrétaire général et le directeur des services judiciaires le 31 mars 2015 pour poursuivre ce travail en 2015 et le traduire par la production d'un programme fonctionnel, qui servira de référence pour les prochains palais de justice, tels que Lille ou Mont-de-Marsan.

1 Le palais de justice de Béziers a bénéficié du dispositif des marchés d'ingénierie.

2 Perspective d'architecte du futur centre pénitentiaire d'Aix 2.

Le contrôle de gestion – dématérialisation des procédures

En 2014, le contrôle de gestion a renforcé sa maîtrise économique et budgétaire des projets.
Sur le volet économique, l'Agence a poursuivi l'enrichissement de l'observatoire des coûts et des surfaces, en retour d'expérience. Le nombre important d'opérations immobilières judiciaires en travaux a permis de mettre à jour le modèle de coûts sur les différents postes composant le budget d'une opération.

« TOUTE LA CHAÎNE DE LA DÉPENSE SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES, DEPUIS LA FACTURE FOURNISSEUR JUSQU'AU PAIEMENT DE L'AGENCE COMPTABLE A ÉTÉ DÉMATÉRIALISÉE. »

Cette démarche sera étendue dans le domaine pénitentiaire en 2015, en lien avec le nouveau programme de référence mené sur l'opération du centre pénitentiaire de Lutterbach.
Par ailleurs, une analyse économique détaillée a été menée sur le mobilier judiciaire, avec une typologie de mobilier définie par type d'espaces fonctionnels.
Concernant le volet budgétaire et financier dans un contexte de pénurie budgétaire, l'Agence a mené une démarche d'amélioration en continu de la qualité des prévisions budgétaires, notamment en faisant évoluer ses approches prévisionnelles en matière d'aléas et de révision de prix.
Toujours dans la perspective d'harmoniser les pratiques et mieux maîtriser le suivi de la dépense, toute la chaîne de la dépense sur les opérations immobilières, depuis la facture fournisseur jusqu'au paiement de l'agence comptable a été dématérialisée pour plus d'une dizaine de marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.
La mise en place consolidée de la comptabilité analytique pour le TGI Paris permet à présent d'utiliser ces résultats pour affiner les ratios-calculs de remboursement entre les deux établissements APIJ et EPPJP.

Le contrat de performances 2014-2016

La Chancellerie a fixé à l'APIJ pour les trois années à venir les orientations stratégiques qu'elle devait mettre en œuvre. Celles-ci ont été formalisées dans un contrat de performance signé avec le ministère de la Justice et le ministère en charge du Budget à la suite de son approbation par le conseil d'administration du 17 juillet 2014.

1

Ce second contrat de performance, tout en prolongeant les actions et progrès qui ont été mis en place précédemment, distingue ainsi les missions pour lesquelles l'APIJ est dans son rôle de maîtrise d'ouvrage correspondant à des opérations commandées dans le cadre de son conseil d'administration, de celles, qui, sous le pilotage des directions de tutelle, peuvent mobiliser une expertise de l'Agence.
Par ailleurs, le contrat de performance 2014-2016 s'ancre dans une période qui se caractérise d'une part, pour le volet de la maîtrise d'ouvrage, par de très nombreuses mises en chantier et d'autre part, s'agissant de la politique de la Chancellerie et du rôle d'expertise de l'Agence, par l'ambition de nombreuses réformes au sein du ministère tant les domaines judiciaires que de politique pénale.
Dans ce contexte, il met l'accent sur les axes stratégiques suivants :

- comme maître d'ouvrage d'opérations qui vont, pour la quasi-totalité d'entre elles, être en chantier dans cette période, la nécessaire vigilance et maîtrise des risques est attendue de la part de l'APIJ,

2

de même que la fluidité des échanges financiers entre la tutelle et l'opérateur.

- sous le pilotage de la Chancellerie, l'Agence sera mobilisée dans son rôle d'expert pour l'établissement des nouveaux référentiels de programmation immobilière (prise en compte des réflexions concernant la réforme pénale, la vie en détention ou la justice du XXIe siècle). Plus largement, elle déploiera une veille technique et la recherche d'innovations dans le champ bâtimentaire,
- sous le pilotage du secrétariat général du ministère de la justice et de la direction des services judiciaires, l'APIJ accompagnera les juridictions à la prise en main et à l'exploitation-maintenance des nouveaux palais de justice. La livraison d'une vingtaine de bâtiments sur les trois ans à venir est en effet un levier dans de nombreuses cours d'appel pour engager la professionnalisation de la fonction immobilière ; l'APIJ apportera son expertise technique et méthodologique,
- en coordination étroite entre l'APIJ et l'EPPJP, sera développée l'assistance de la direction des services judiciaires et des juridictions concernées pour la préparation, l'organisation et la prise en main des contrats de partenariat public-privé des palais de justice de Caen et de Paris.

Les démarches stratégiques qui ont été exposées ci-dessus, notamment les nouvelles propositions en matière programmatique et architecturale, le dispositif rénové de démarche qualité et l'accompagnement renforcé à la prise de possession s'inscrivent pleinement dans le cadre des avancées inscrites au contrat de performance de l'APIJ.

L'APIJ poursuit ses efforts de rationalisation de la gestion

Les bases de données coûts et travaux dans le domaine judiciaire ont été revues afin d'affiner les coûts d'objectifs des nouvelles opérations, tandis que les méthodes de notation, pour les marchés de travaux comme pour les marchés de fournitures et services, ont été précisées.

Concernant la gestion de l'établissement, la mise en œuvre progressive du décret du 7 novembre 2012 a été largement engagée avec notamment la préparation de la réforme du contrôle budgétaire ainsi que la définition d'un protocole pour les échanges d'informations portant sur la programmation budgétaire des opérations.

Par ailleurs, le schéma directeur informatique se déploie : dématérialisation de la chaîne de dépense des opérations, mise en service du SI RH et confortement de la sécurité et de fiabilité de l'infrastructure de systèmes d'information.

Enfin, les dispositifs de contrôle interne sont renforcés avec une nouvelle cartographie des risques avec plan d'actions associé (préludes aux organigrammes fonctionnels nominatifs) et la poursuite de la résorption du stock des *quitus* et la définition de nouvelle modalités d'archivage.

1 Les utilisateurs du palais de justice de Haguenau livré en 2014 ont bénéficié d'un accompagnement renforcé à sa prise en main.

2 Chantier du palais de justice de Caen.

ÉQUIPE 2

L'équipe 2 assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.

ÉQUIPE 4

L'équipe 4, transversale, est en charge de la programmation pour l'ensemble des opérations.

ÉQUIPE 7

L'équipe 7 assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

ÉQUIPE 8

L'équipe 8 assure notamment la conduite de l'opération du centre pénitentiaire de Ducos.

ÉQUIPE 9

L'équipe 9 assure notamment la conduite de l'opération des centres pénitentiaires de Valence, Beauvais et Riom.

24

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

QUARTIER POUR PEINES AMÉNAGÉES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE_P24

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ORLÉANS-SARAN_P25

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL_P26

27

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

CENTRES PÉNITENTIAIRES DE BEAUVAIS, VALENCE ET RIOM_P27

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS_P28

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE – LES BAUMETTES_P29

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS_P30

MAISON D'ARRÊT DE MAJICAVO_P32

CENTRE DE DÉTENTION DE POLYNÉSIE_P33

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE SAINT-DENIS_P34

35

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DRAGUIGNAN_P35

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-LUYNES 2_P36

MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ_P37

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

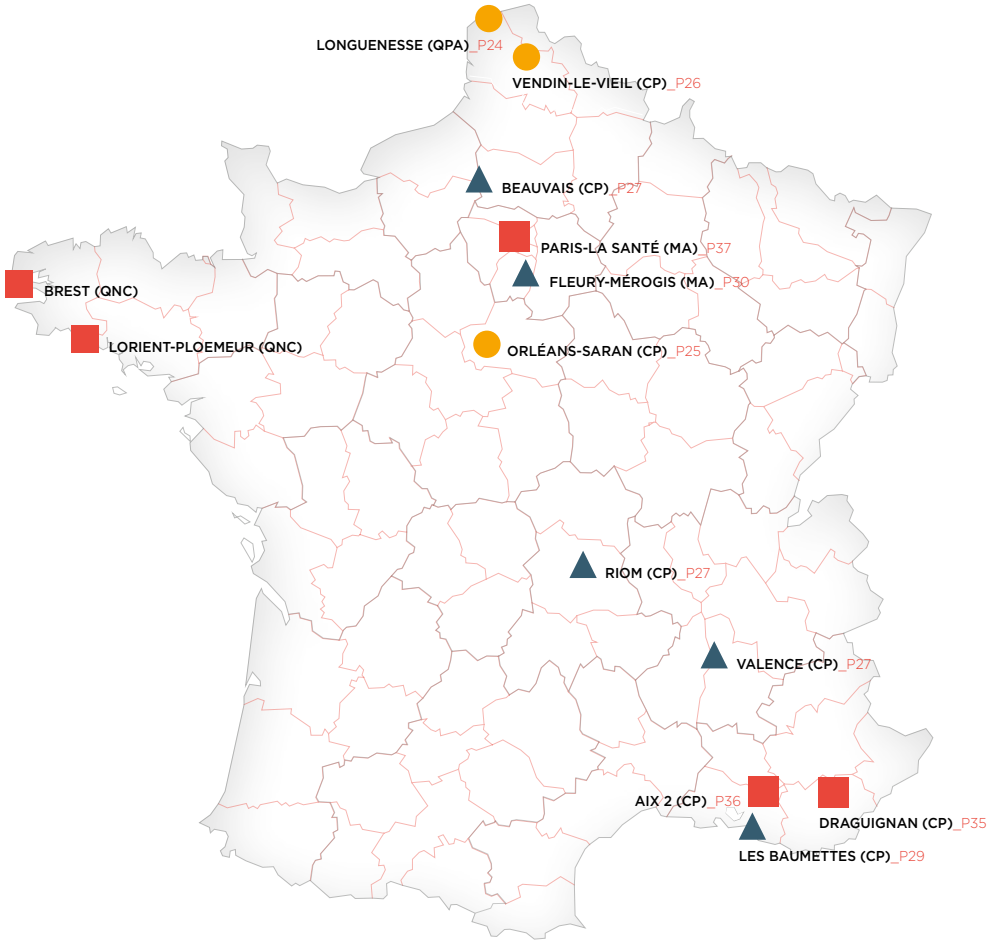

POLYNÉSIE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

NOUVELLE CALÉDONIE

AU 31 DÉCEMBRE 2014

En travaux **En études** **Livrées**

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

CALENDRIER

1er août 2012 : Démarrage des travaux
Janvier 2014 : Fin des travaux

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise de travaux Spie Batignolles
Architecte Agence Canale 3 Architecture et Environnement
Ingénierie Betom Ingénierie

PAS-DE-CALAIS (62)

Quartier pour peines aménagées du centre pénitentiaire de Longuenesse

Situé à proximité immédiate du centre pénitentiaire de Longuenesse, le quartier pour peines aménagées (QPA), doté de 90 places, est destiné aux personnes détenues bénéficiant du régime de semi-liberté, aux personnes condamnées à des peines inférieures ou égales à deux ans, ainsi qu'aux personnes en fin d'exécution de peines, dont le reliquat est inférieur ou égal à deux ans. Ce QPA livré en janvier 2014 concilie les exigences de qualité architecturale et de fonctionnalité afin de se mettre au service du projet de réinsertion des personnes détenues, porté par le ministère de la Justice.

LOIRET (45)

Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran

Achevé fin mars 2014, le centre pénitentiaire d'Orléans-Saran d'une capacité de 768 places a accueilli, dès juillet une soixantaine de personnes détenues à la maison d'arrêt de Paris-La Santé, puis celles des maisons d'arrêt vétustes d'Orléans et de Chartres qui ont fermé à l'automne 2014. La modernité de ses équipements est mise au service d'un programme de préparation à la sortie pour les détenus mais aussi au service de meilleures conditions de travail pour les personnels et d'accueil pour les familles.

CALENDRIER

Juillet 2010 : Notification du marché de conception-réalisation
Juillet 2011 : Démarrage des travaux
31 mars 2014 : Prise de possession par l'administration pénitentiaire

CHIFFRES CLÉS

768 places dont 30 pour femmes et 60 en semi-liberté
36 500 m² surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement Léon Grosse
Le groupement est composé, outre le mandataire, de :
Archi 5 prod (architectes) / Ingerop et Beteg (bureaux d'études)

CALENDRIER

Mars 2011 : Début des travaux interrompus par la découverte d'engins de guerre

Septembre 2012 : Reprise des travaux après dépollution pyrotechnique totale du terrain

Septembre 2014 : Prise de possession par l'administration pénitentiaire

CHIFFRES CLÉS

204 détenus en enceinte et 34 en QNC

22 000 m² surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement
Norpac (groupe Bouygues)

Le groupement est composé, outre le mandataire, de :
Archi 5 prod (architectes) / IOSIS Bâtiments (bureau d'études)

PAS-DE-CALAIS (62)

Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil

Avec l'ouverture du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil, situé dans le Pas-de-Calais, l'APIJ a livré en 2014 à la direction de l'administration pénitentiaire l'un des derniers établissements issus de la loi d'orientation et de programmation pour la justice de 2002.
En prévision de l'arrivée des personnes détenues condamnées à de longues peines, des dispositifs de sûreté très perfectionnés ont été installés à Vendin-le-Vieil. L'organisation et la qualité des espaces ont également fait l'objet d'attention pour favoriser une prise en charge individualisée et un environnement de travail le plus apaisé possible pour les surveillants.

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

BEAUVAIS

OISE (60), DRÔME (26), PUY-DE-DÔME (63)

Centres pénitentiaires de Beauvais, Valence et Riom

Les travaux sur les sites de Beauvais, Valence et Riom ont démarré à quelques mois d'intervalle mi-2013 et seront achevés à l'été 2015 pour Beauvais et Valence puis en octobre 2015 pour Riom.

CALENDRIER

21 décembre 2012 : Signature des deux contrats de PPP
Juin 2015 : Prise de possession des établissements de Valence et Beauvais
Octobre 2015 : Prise de possession de l'établissement Riom

CHIFFRES CLÉS

Valence (Lot A)
464 places
32 922 m² de SHON
42 % du montant des travaux confiés à des PME (au 31/12/2014)
43 192 heures d'insertion réalisées (au 30/11/2014)

Riom (Lot A)
566 places
33 962 m² de SHON
41 % du montant des travaux confiés à des PME (au 31/12/2014)
35 112 heures d'insertion réalisées (au 30/11/2014)

Beauvais (Lot B)
606 places
33 000 m² de SHON
39 % du montant des travaux confiés à des PME (au 31/12/2014)
50 381 heures d'insertion réalisées (au 30/11/2014)

CONTRACTANTS

Titulaire du contrat de partenariat Hélios A et B
Architecte mandataire Synthèse architecture
Bureau d'études techniques Betom
Constructeur SPIE batignolles
Mainteneur Gepsa
Assistant technique de l'APIJ Voxoa

VALENCE

RIOM

MARTINIQUE (972)

Centre pénitentiaire de Ducos

Après une première extension de 80 places réalisée en 2007, la seconde extension de 160 places du centre pénitentiaire de Ducos, à la Martinique, se poursuit. Outre la construction d'un nouveau quartier d'hébergement, l'ensemble des services communs est restructuré et réhabilité pour répondre à la future capacité et à l'évolution des normes techniques et pénitentiaires. Ces travaux qui s'articulent en deux grandes phases sont réalisés selon un enchaînement de sous-chantiers soucieux du maintien de la continuité du service public pénitentiaire. La première phase de travaux qui comprend les nouveaux bâtiments administratifs, les parkings personnels et visiteurs, une extension de l'enceinte pour accueillir les aires sportives a été livrée au cours de l'année 2013. L'année 2014 a vu s'ériger le nouveau bâtiment d'hébergement de 160 places dans sa partie gros-œuvre et se poursuivre les travaux de désamiantage et de réhabilitation des zones parloirs, greffe, écrou, ateliers, cuisine qui seront livrées au 1er semestre 2015.

CALENDRIER

Mars 2011: Notification du marché de conception / réalisation
1er semestre 2016: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

490 places: capacité initiale
570 places (après une première extension livrée en 2007): capacité actuelle
730 places: capacité après travaux
3 260 m² SU construits
3 100 m² SU réhabilités

CONTRACTANTS

Programmation Groupement Atelier D.Tessier / Indigo Ergonomie / Bccb
Conception-réalisation Groupement SIMP / AA'E / ITC / CSI
AMO Conduite d'opération Direction d'infrastructure de la défense de Fort-de-France
AMO OPR Samop
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Apave
Contrôleur Technique Socotec

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Centre Pénitentiaire de Marseille–Les Baumettes

Le projet de reconstruction du centre pénitentiaire des Baumettes a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des détenus et les conditions de travail des personnels.
La première étape de cette reconstruction a commencé en 2012 avec le projet dit « Baumettes 2 » consistant en la réalisation d'un établissement neuf, sur le site libéré par le déménagement du centre pénitentiaire pour femmes qui occupait préalablement le terrain.
Les travaux ont démarré en 2013 et se poursuivent selon le planning prévu.
Le projet tient compte également d'exigences en termes de développement durable. L'architecture des constructions est conçue pour favoriser la ventilation naturelle et assurer une protection solaire des locaux, s'adaptant ainsi aux conditions climatiques, dans l'objectif d'optimiser les consommations énergétiques et d'apporter un confort thermique indispensable. Une démarche dite « de chantier à faibles nuisances » a été mise en œuvre afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement et les désagréments pour les riverains.

CALENDRIER

Avril 2012 : Notification du marché de conception-réalisation
Fin 2016 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

573 places
42 000 m² Surface plancher

CONTRACTANTS

Pour l'opération Baumettes 2 Vinci construction France, Archi5prod, Artelia et Travaux du Midi
AMO Icade
Contrôleur technique BTP consultant
CSPS Dekra

ESSONNE (91)

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

Quarante ans après sa mise en service, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.
Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs, tant en terme technique que sécuritaire, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention, et à l'accueil des familles.
La complexité de cette opération réside en la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, sans baisser la capacité de l'établissement, et en maintenant les conditions d'exploitation (visites familles, activités détenus, sûreté pénitentiaire...).
L'année 2014 a été marquée par la montée en charge du chantier des bâtiments centraux (A, B et C) en corps d'état séparés (11 lots) et la livraison du bâtiment A ouest en mars 2014. Cette opération prévoit notamment l'aménagement d'une nouvelle unité sanitaire centrale, d'un service médico-psychatrique régional et la création d'un quartier primo-accueil en extension du bâtiment C.

CALENDRIER

Livraison de mai à septembre 2006 : Construction 3 bâtiments accueil familles
Livraison en mai 2006 : Rénovation mess du personnel
Livraisons successives de 2008 à 2014 : Rénovation 4 tripales maison d'arrêt des hommes
Livraisons 2015 : Rénovation extension bâtiments centraux maison d'arrêt des hommes / Rénovation de la dernière tripale
Livraisons successives à venir : Aménagement de cinq cuisines relais (2 livrées en 2013) / Rénovation maison d'arrêt des femmes / Rénovation centre des jeunes détenus

CHIFFRES CLÉS

2144 places d'hébergement en maison d'arrêt des hommes
258 places d'hébergement en maison d'arrêt des femmes
455 places d'hébergement au centre des jeunes détenus - CJD (dont 94 places mineurs)
3600 places : total capacité théorique future sur 170 000 m²

CONTRACTANTS

Assistant au maître d'ouvrage Artelia
Conducteur d'opération DDT 91
OPC du projet Planitec BTP
Les 7 maîtrises d'œuvre :

1/ Réfection des installations électriques primaires, achevée en mars 2005: Séchaud & Metz

2/ Rénovation des voiries et réseaux, de la chaufferie et du réseau de distribution primaire d'eau chaude: Jacobs

3/ Remise en état de 350 cellules *a minima* puis rénovation des bâtiments d'hébergement et des ateliers de la maison d'arrêt des hommes; rénovation de la maison d'arrêt des femmes et du centre des jeunes détenus: Groupement Egis Bâtiments mandataire / Sarea A. Sarfati, architecte

4/ Restructuration et extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes (administration, parloirs, etc.): Groupement F. et R. Imholz, architectes mandataires / T. Beaulieu Architecte / Beaulieu Ingénierie

5/ Construction de trois maisons d'accueil des familles, achevées en septembre 2006 : BNR Architectes mandataires / Ducroux / ADC /Atelier Design Construction / Complementerre / ATPI

6/ Rénovation et extension du mess, espace ARENA, achevée en mai 2006: Groupement Arwytec ingénierie cuisine, mandataire / Béguin & Macchini architectes / Sergec

7/ Aménagement des cuisines relais: Arodie Damian Architectures, mandataires / Betom Betr

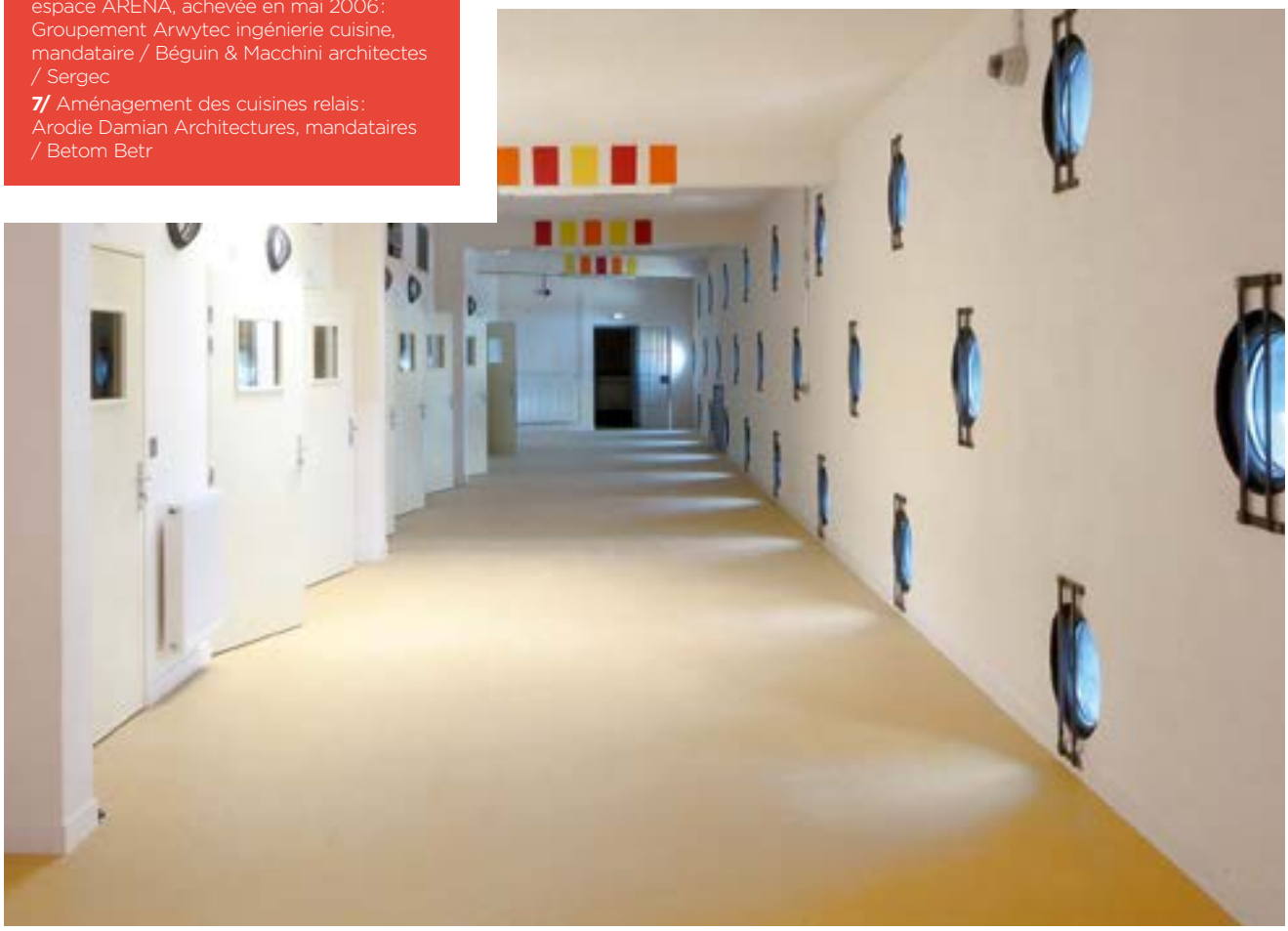

MAYOTTE (976)

Maison d'arrêt de Majicavo

L'année 2014 a été marquée par l'ouverture de l'extension neuve de la maison d'arrêt de Majicavo. Les 152 places du quartier centre de détention, les locaux administratifs et tous les espaces communs ont remplacé l'ancienne maison d'arrêt. Démolie l'été 2014, elle sera remplacée par trois nouveaux bâtiments – maison d'arrêt des hommes, maison d'arrêt des femmes et quartier mineur qui seront achevés dans le courant de l'année 2015 et permettront de finaliser les 278 places de ce nouvel établissement.

CALENDRIER

Juin 2011 : Notification du marché de conception-réalisation
Mars 2014 : Prise de possession de l'extension
Été 2015 : Prise de possession de la deuxième phase de travaux

CHIFFRES CLÉS

278 places permettant d'accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs
15 500 m² SHON
+ de 35 000 heures effectuées dans le cadre de contrats d'insertion depuis le début du chantier

CONTRACTANTS

Conception-réalisation
Colas Mayotte (mandataire), Cardete et Huet, Grontmij BEFS
Assistant à maître d'ouvrage
Samop et Deltah
Contrôleur technique Socotec
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Socotec

POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

Centre de détention de Polynésie

Si le deuxième semestre de l'année 2013 a été l'occasion du démarrage du plus grand chantier public en cours en Polynésie, avec principalement des travaux de terrassement, l'année 2014 a été entièrement destinée à la réalisation de la totalité du gros œuvre des bâtiments en enceinte. Avec plus de 80% des travaux confiés à des entreprises locales, ce sont 15M€ qui ont été injectés dans l'économie polynésienne sur la seule année 2014 au travers d'une trentaine d'entreprises locales mobilisant 150 personnes sur le chantier. Cet effort se poursuivra jusqu'à la fin des travaux, prévue fin 2016, pour dépasser la somme de 53M€ d'investissements locaux.

CALENDRIER

Juillet 2012 : Notification du marché de conception-réalisation
2nd semestre 2016 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

410 places pour hommes
24 000 m² SHON
320 emplois mobilisés en phase chantier
250 emplois générés en phase d'exploitation
80 % des travaux sous-traités à des entreprises polynésiennes

CONTRACTANTS

Conception-réalisation Léon Grosse (entreprise), Architecture Studio, Iihi, Beteg, CSD Ingénieurs
Assistant à maître d'ouvrage Egis Conseil Bâtiments
Contrôleur technique Dekra
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Socotec
AMO environnement Pae Tai Pae Uta

CALENDRIER

Février 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Octobre 2013 : Notification du marché de travaux
Avril 2015 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

51 agents
1300 m² SHON
100 % d'entreprises locales pour la réalisation des travaux

CONTRACTANTS

Entreprise Léon Grosse La Réunion
Maîtrise d'œuvre NWA RUN (mandataire) /S. Chazel (BET structure) / A.I.R. (BET fluides) / Imageen (BET développement durable) / Prévention (OPC) /Joël Laroche-Joubert (économiste)
Contrôleur technique Veritas
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Impulsion Ingénierie
Conducteur d'opération DEAL de La Réunion

LA RÉUNION (974)

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Saint-Denis

En un an, le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Saint-Denis aura vu le jour. Les travaux, démarrés en avril 2014 permettront l'ouverture de cet établissement à l'été 2015. À proximité immédiate du centre pénitentiaire de Domenjod, il regroupera la direction et l'antenne nord de l'île sur une surface de 1300 m².

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

VAR (83)

Centre pénitentiaire de Draguignan

En 2014, les nombreux recours déposés contre les autorisations de construire ont tous fait l'objet d'un rejet en premier instance, permettant ainsi la reprise du projet.
Ainsi, depuis janvier 2015, le chantier pour la construction du centre pénitentiaire de Draguignan a démarré sur le site des Nouradons, en réponse à la fermeture de l'établissement existant suite aux inondations de 2010.
Les architectes du projet ont cherché par l'implantation des bâtiments, leur orientation et les couleurs employées à intégrer, de manière optimale, le futur centre pénitentiaire dans son environnement. Les bâtiments d'hébergement sont par exemple tournés vers la forêt, améliorant tout autant le confort visuel des personnes détenues que des riverains.

CALENDRIER

Mai 2012 : Notification du marché de conception-réalisation
2017 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

29 000 m² surface de plancher
504 places de détention pour hommes majeurs
20,7 hectares Surface du terrain d'implantation

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Archi5prod / Artelia
Entreprise
Vinci Construction France / Travaux du Midi Var / Campenon Bernard Var

BOUCHES-DU-RHÔNES (13)

Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2

2014 a été une année déterminante pour le développement du projet du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2, qui sera construit en prolongement de l'établissement actuel d'Aix-Luynes 1. En effet, le marché de conception-réalisation a été signé en avril 2014 et les études de conception ont été conduites jusqu'à l'avant-projet, avec pour objectif un démarrage des travaux au dernier trimestre 2015.

Le projet pénitentiaire d'Aix-Luynes 2, conçu par l'agence d'architecture SCAU illustre les ambitions renouvelées du ministère en matière de qualité architecturale des espaces, aussi bien en extérieur qu'à l'intérieur des hébergements. Les zones de déambulations sont ainsi traitées très qualitativement et donnent à voir des patios et jardins plantés, tout en intégrant des dispositifs de sûreté passifs adroitement masqués dans une architecture qui a su mettre à profit les évolutions programmatiques pour créer des espaces non anxiogènes. Une attention toute particulière a également été portée au traitement de la lumière naturelle au cœur de la détention.

CALENDRIER

Avril 2014 : Notification du marché de conception-réalisation
2018 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

32 000 m² environ surface de plancher
735 places dont :
- **3 640** places maison d'arrêt des hommes
- **50** places au centre national d'évaluation
- **45** places au quartier d'accueil et d'évaluation

CONTRACTANTS

Titulaire et mandataire du groupement
GFC/DV Construction
Le groupement est composé, outre le mandataire, de :
Scau (architectes) / Egis Batiments Méditerranée (bureau d'études)

ÎLE-DE-FRANCE (75)

Maison d'arrêt de Paris-La Santé

La maison d'arrêt de Paris-La Santé, conçue en 1867 par l'architecte Émile Vaudremer, constitue un site patrimonial remarquable tant pour la DAP que pour la Ville de Paris. Mais c'est aussi un établissement présentant un état de vétusté avancé dont la rénovation s'avère indispensable tant pour les personnels que les personnes détenues. Réhabiliter et repenser l'organisation des locaux tout en considérant l'héritage architectural de la maison d'arrêt, proposer une conception et de nouveaux aménagements des espaces de vie et de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, autant de lignes directrices qui ont guidé la réponse des architectes pour cette réhabilitation/reconstruction. Avec comme ambition finale: créer les conditions pour favoriser, à terme, la réinsertion des personnes détenues et de meilleures conditions de travail pour les personnels.
Le projet architectural des agences Vurpas Architectes, AIA Architectes et AIA studio paysage réinterprète judicieusement la composition originale d'Émile Vaudremer:
• conservation et restauration des bâtiments du «quartier bas», jugés les plus remarquables en terme de valeur testimoniale, le plan panoptique adopté par l'architecte Émile Vaudremer étant particulièrement novateur.
• Le quartier haut, plus classique dans sa conception et dont l'état particulièrement dégradé des structures avait déjà conduit à sa fermeture, sera, quant à lui, reconstruit. Le mur d'enceinte sera également conservé et restauré. Les gabarits des bâtiments restent dans les profils de l'existant mais les volumes sont redistribués afin de dégager des perspectives aérées et des cours plus généreuses. Verdissement des cours, échappées visuelles vers la ville, travail sur les tonalités des couleurs et la lumière naturelle contribuent à offrir un cadre de détention et de travail apaisant.

CALENDRIER

Novembre 2014 : Signature du contrat
2018 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

Nombre de places après réhabilitation-reconstruction
700 places en maison d'arrêt
100 places en quartier de semi-liberté
95 % d'encellulement individuel après travaux

CONTRACTANTS

Maître d'ouvrage (partenaire privé) Société Quartier Santé
Investisseurs GTM Bâtiment (mandataire de la société Quartier Santé), Gepsa, Barclays Alma Mater General Partner Limited (Bam)) – Groupe 3i)
Constructeur GTM Bâtiment
Mainteneur Exploitant GEPSA
Maîtrise d'œuvre Vurpas Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages

ÉQUIPE 1

L'équipe 1 assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice d'Haguenau.

ÉQUIPE 3

L'équipe 3 assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Caen.

ÉQUIPE 5

L'équipe 5 assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Strasbourg.

ÉQUIPE 6

L'équipe 6 assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Marseille-Monthyon.

40

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

PALAIS DE JUSTICE DE CHALON-SUR-SAÔNE_P40
PALAIS DE JUSTICE DE HAGUENAU_P41

42

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERS_P42
PALAIS DE JUSTICE DE BOURG-EN-BRESSE_P43
PALAIS DE JUSTICE DE CAEN_P44
PALAIS DE JUSTICE DE FOIX_P45
COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE_P46
PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES_P47
PALAIS DE JUSTICE DE MARSEILLE-MONTHYON_P48
PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX_P49
PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER_P50
PALAIS DE JUSTICE DE STRASBOURG_P51

52

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

PALAIS DE JUSTICE DE CAYENNE_P52
PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE_P53
PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE_P54
PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI_P55
PALAIS DE JUSTICE DE LISIEUX_P56
PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER_P57
PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS_P58
PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-MALO_P59

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

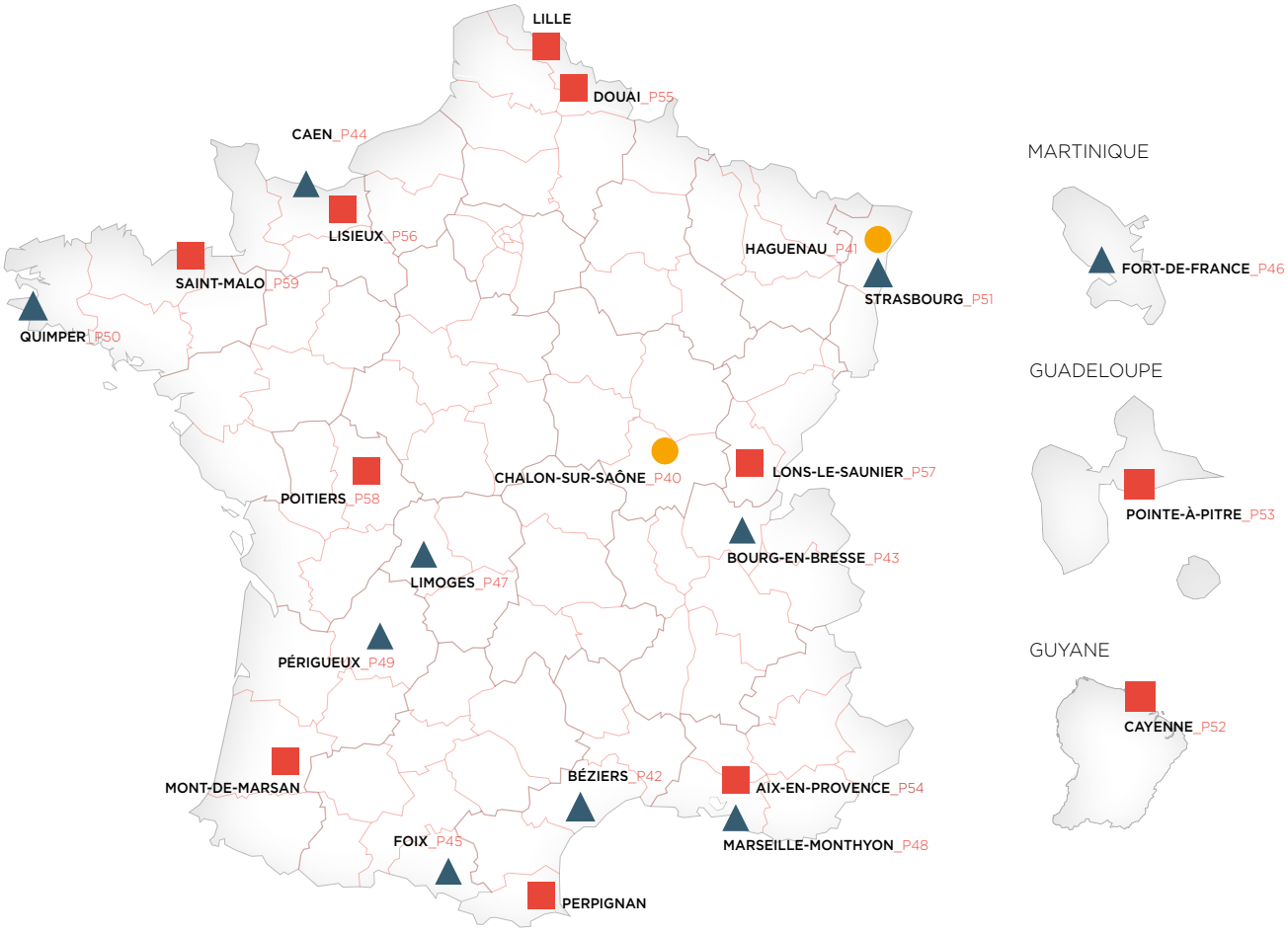

AU 31 DÉCEMBRE 2014

▲ En travaux ■ En études ● Livrées

NOTIFICATION DU MARCHÉ DES TRAVAUX
LIVRAISON INTERMÉDIAIRE
PRISE DE POSSESSION

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

CALENDRIER

2010 : Démolition de la maison d'arrêt
Mai 2013 : Prise de possession de l'extension (1ère phase)
Juillet 2013 : Mise en service de l'extension et début des travaux de réhabilitation du palais de justice historique (2e phase)
Novembre 2014 : Prise de possession de la seconde phase

CHIFFRES CLÉS

8 600 m² de SHON
2 grandes salles d'audience pénales, l'une pour les assises, l'autre pour les procès en correctionnel
2 salles d'audience civiles, 1 salle pénale, 8 salles d'audience de cabinet, 1 salle mutualisée pour les audiences de conciliation

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre FCLP (François Chochon et Laurent Pierre architecte), EGIS Rhône Alpes (bureau d'études) et Mazet (économiste).
Entreprises Fontenay/Gandin et Leon Grosse
Contrôleur technique Bureau Veritas
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Qualiconsult Sécurité

SAÔNE-ET-LOIRE (71)

Palais de justice de Chalon-sur-Saône

L'ensemble de quatre juridictions de premier degré, tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce, et le conseil de Prud'hommes, vient rejoindre le tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône, dans un palais de justice étendu et rénové. Les travaux achevés en novembre 2014 se sont déroulés en deux phases : la démolition de l'ancienne maison d'arrêt pour la réalisation de l'extension sur l'espace libéré, et la réhabilitation du palais historique.
Ce projet rend ainsi plus efficace et plus lisible l'organisation locale de la justice.

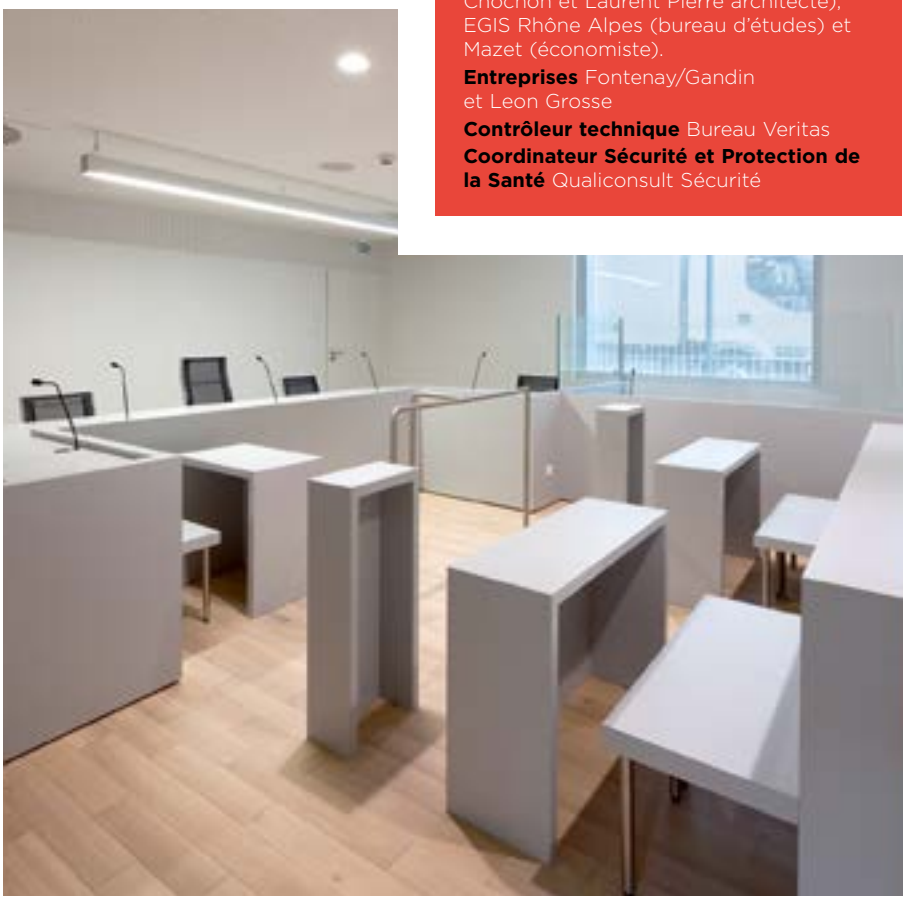

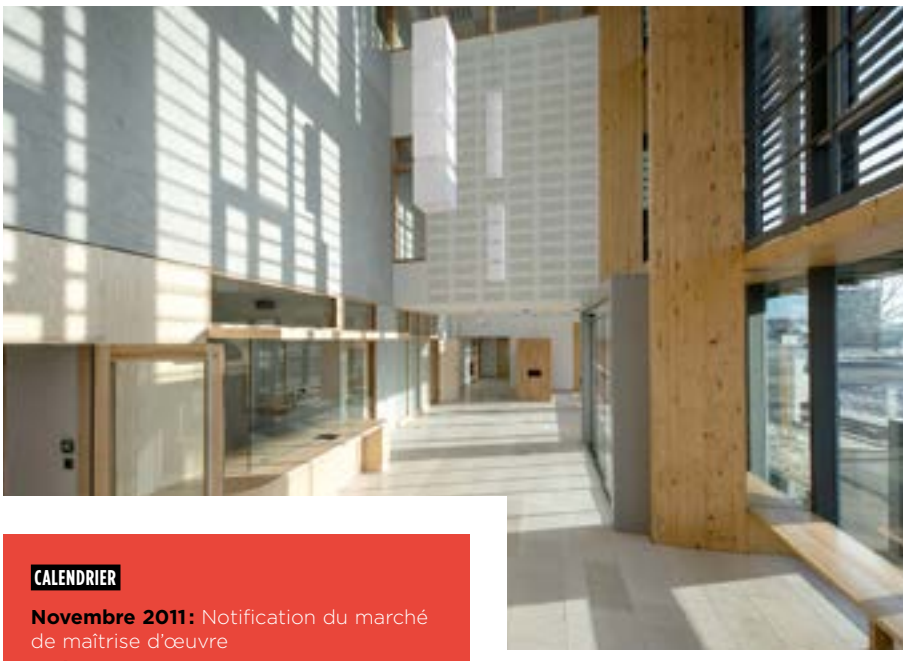

BAS-RHIN (67)

Palais de justice de Haguenau

Après un peu plus d'un an de travaux de restructuration lourde, l'ancien bâtiment de la caserne miliaire Thurot, a été transformé en un palais de justice répondant aux objectifs de modernisation, de sécurisation, d'amélioration des conditions de travail et d'accueil. Livré à la Chancellerie en décembre 2014, il accueille désormais les services du tribunal d'instance, du livre foncier, et du conseil de Prud'hommes, et a été ouvert au public en février 2015.
La continuité et l'harmonie entre existant restructuré et extension est un point essentiel du projet de l'agence d'architecture Nunc, qui a également souhaité l'emploi de matériaux nobles et pérennes, en image à la stabilité de l'institution judiciaire.

CALENDRIER

Novembre 2011 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Août 2013 : Notification du marché de travaux
Décembre 2014 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

2 000 m² surface de plancher
2 salles d'audiences et une salle d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Agence Nunc Architectes (Mandataire)/ SIB Études/ Gest'énergie/Les Économistes/ BWG/ groupe fluides
Entreprise générale Sotravest
Contrôleur technique Qualiconsult
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé BECS

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

HÉRAULT (34)

Palais de justice de Béziers

Le nouveau palais de justice de Béziers accueillera les 4 juridictions biterroises dans un bâtiment unique. Ce bâtiment écologiquement performant répond aux enjeux de modernisation de la justice. Les travaux ont démarré en 2014 et l'enveloppe du futur palais de justice a été réalisée. En parallèle, une forte concertation avec les utilisateurs a été mise en place afin de régler l'ensemble des questions préalables au déménagement (définition du besoin en mobilier, organigramme du contrôle d'accès) et optimiser l'ergonomie des postes de travail des magistrats et fonctionnaires.

CALENDRIER

Mars 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Septembre 2013 : Notification du marché de travaux
1er semestre 2016 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

832 personnes
153 postes de travail
7196 m² de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Ateliers 2/3/4/, CET Ingénierie
Entreprise Groupement Sogéa Sud, Thermatic, SNEF
Assistant à maîtrise d'ouvrage Voxoa
Contrôleur technique Socotec
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Veritas

AIN (01)

Palais de justice de Bourg-en-Bresse

Le nouveau palais de justice de Bourg-en-Bresse regroupera le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce. Sa salle des pas perdus à la façade vitrée largement ouverte sur la ville est entourée de poteaux de 13 m de haut qui réinterprètent les colonnades des anciens palais de justice : ce sera le symbole fort de ce nouvel édifice urbain. Démarrés en 2014, les travaux de construction avancent à un rythme soutenu. L'ouverture du nouveau palais de justice est prévue au cours du printemps 2016.

CALENDRIER

Mars 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Octobre 2013 : Notification du marché de travaux
1er trimestre 2016 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

8 000 m² de surface de plancher
5 salles d'audience publique
143 postes de travail

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Plan2/Arodie-Damian / Ingerop/Tribu/Lasa/Iliade/VisionLab
Entreprise Générale GTM bâtiment et génie civil Lyon
Contrôleur technique Bureau Veritas
CSPS Qualiconsult Sécurité

CALVADOS (14)

Palais de justice de Caen

L'année 2014 a été une année d'avancée significative pour le chantier qui avait démarré en juillet 2013. La structure du bâtiment a été achevée dans le courant du mois de mai, et le second œuvre a démarré à l'été. Les finitions du bâtiment et l'aménagement des espaces extérieurs du palais se sont engagés en fin d'année dans le respect du calendrier fixé pour une livraison du nouveau palais en juillet 2015.

Tout au long de l'année, la réalisation des différents prototypes et témoins inhérents à la démarche de contrôle qualité conduite par l'APIJ a permis d'associer les utilisateurs jusqu'aux derniers ajustements du mobilier et de la signalétique.

CALENDRIER

18 décembre 2012 : Signature du contrat
Juillet 2015 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

5 542 m² de surface utile totale, dont 2005 m² pour les espaces publics, 2468 m² pour les espaces tertiaires
3 salles d'audience pénales
3 salles d'audience civiles
3 salles d'audience de cabinet, dont 2 salles pénales
148 postes de travail permanents, dont 45 magistrats et 103 fonctionnaires.

CONTRACTANTS

Partenaire privé Cicobail
Promoteur Adim Normandie-Centre
Maîtrise d'œuvre : be baumschlager eberle, atelier d'architecture Pierre Champenois (architecte associé) Sempervirens Paysagistes, EGIS Bâtiment centre-ouest, Elioth et Prisme Ingénierie
Entreprise générale Sogea Nord-Ouest
Mainteneur Vinci Facilities

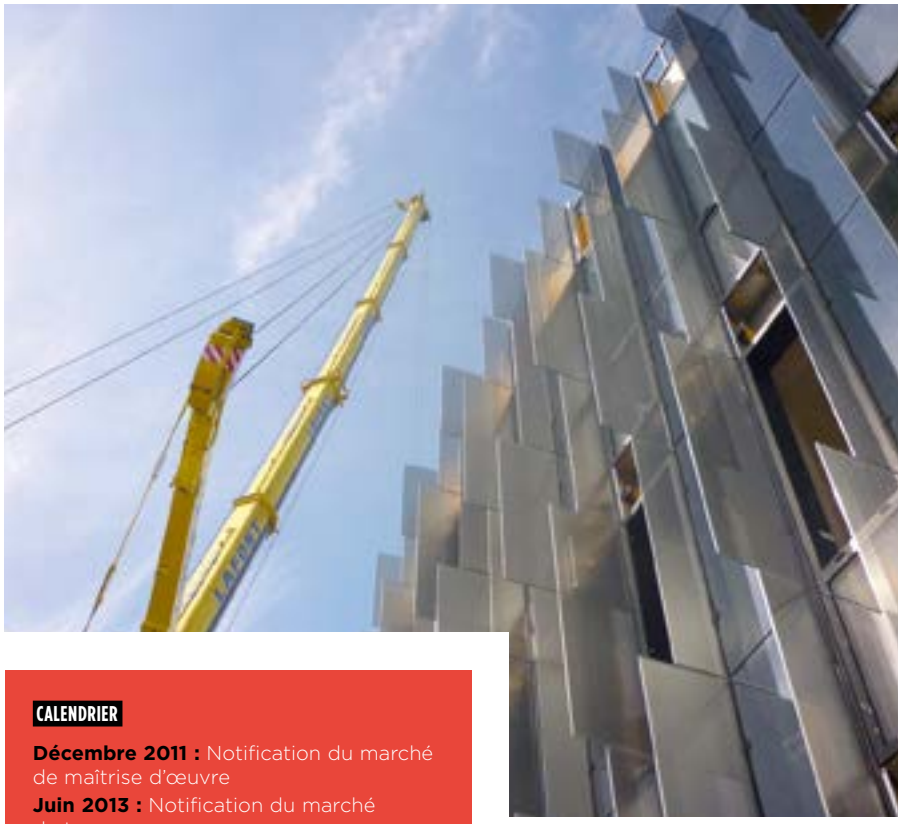

ARIÈGE (09)

Palais de justice de Foix

Le nouveau palais, résolument moderne, qui accueillera les quatre juridictions fuxéennes, améliorera considérablement l'accueil des justiciables et l'activité judiciaire avec notamment une vaste salle des pas perdus, un guichet unique d'accueil du public, 3 grandes salles d'audiences publiques et des espaces tertiaires fonctionnels. Tout au long de l'année 2014, un travail collaboratif a été entrepris avec les juridictions locales, afin de mener à bien, dans le respect des besoins des utilisateurs, les actions nécessaires à la mise en service du nouveau palais, dès l'automne 2015.

CALENDRIER

Décembre 2011 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Juin 2013 : Notification du marché de travaux
Juillet 2015 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

4 320 m² surface de plancher du palais
13 900 m² surface du terrain
3 salles d'audience dont 2 pénales et 1 civile
96 personnes dont 60 magistrats et 36 fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Agence Philippe Gazeau Architecte (Mandataire) et Sibat, bureau d'études techniques
Conduite d'opération DDT Ariège
Bureau de contrôle Dekra
CSPS Qualiconsult
Entreprises Groupement Bourdarios (Mandataire), Hervé Thermique et Inéo

MARTINIQUE (972)

Cour d'appel de Fort-de-France

Après la construction en 2013 de la structure du bâtiment, l'année 2014 a vu la réalisation des façades puis des aménagements intérieurs. La façade dite « double peau » constituée de panneaux de verre sérigraphié est un élément majeur de la conception bioclimatique du bâtiment. Les panneaux enveloppent le bâtiment d'une lame d'air isolante et la composition de la sérigraphie, dans son graphisme et sa colorimétrie, atténue les effets du rayonnement solaire. Les patios intérieurs, habillés de toiles tendues aux motifs inspirés des œuvres du douanier Rousseau, apportent de la fraîcheur au cœur du bâtiment. L'installation de la cour d'appel, du Service administratif régional (SAR), et de la direction de programme Antilles-Guyane de l'APIJ s'est déroulée fin avril 2015.

CALENDRIER

Juin 2008 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Novembre 2012 : Notification du marché de travaux
Avril 2015 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3195 m² de surface de plancher
3 salles d'audience
Plus de 50 % du marché a été distribué au tissu économique local

CONTRACTANTS

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de :
Gilles Bouchez Architecture (Mandataire du groupement) / GEC Ingénierie / Anonym'art
Contrôleur technique Bureau Veritas
CSPS Bureau Veritas
Groupement d'entreprises en charge des travaux :
DV Construction (Mandataire du groupement) / Bâti Groupe Caraïbes

CALENDRIER

Janvier 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Juillet 2013 : Notification du marché de travaux
2e trimestre 2016 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

5 900 m² surface de plancher
111 agents (magistrats et fonctionnaires)
4 grandes salles, dont deux équipées pour des audiences pénales
5 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Agence Nicolas Michelin et associés, Batiserf, Deerns, Bureau Michel Forgue et Peutz.
Entreprise DV construction
Contrôleur technique Socotec
CSPS Veritas

HAUTE-VIENNE (87)

Palais de justice de Limoges

Le nouveau palais de justice permettra de regrouper le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, et le tribunal de commerce, en plein cœur de Limoges, au sein d'un bâtiment moderne, fonctionnel et élégant. Un grand parvis surmonté d'un auvent fin aux façades en porcelaine en écho à la ville et au musée de la porcelaine qui lui fait face, marquera l'entrée du palais.
Depuis l'ouverture du chantier fin 2013, les travaux se poursuivent : l'année 2014 a vu le bâtiment sortir de terre avec la réalisation d'une bonne partie du gros œuvre. La mise en service est prévue en 2016.

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Palais de justice de Marseille-Monthyon

Emblématique de l'architecture judiciaire du Second Empire, le palais de justice Monthyon à Marseille, orné de sculptures riches en symboles, fait l'objet d'une réhabilitation lourde depuis 2013. Ambitieuse sur les plans techniques et fonctionnels, cette opération de rénovation, qui s'est achevée en avril 2015, se montre aussi très attentive au respect de la qualité patrimoniale des lieux. Elle redonnera à l'édifice sa splendeur d'antan, tout en le faisant entrer de plain-pied dans le XXIe siècle.

CALENDRIER

Avril 2012 : Notification du marché de conception-réalisation
Avril 2015 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience
136 magistrats et fonctionnaires
5 297 m² surface dans œuvre (SDO)

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement GFC Construction (groupe Bouygues)
Outre le mandataire, le groupement est composé de :
Tangram (architectes) / Garcia Ingenierie (bureau d'études) / Sica

CALENDRIER

Palais Montaigne
Septembre 2010 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Janvier 2012 : Notification du marché de travaux
Avril 2014 : Prise de possession

Bâtiment Sirey
Septembre 2011 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Septembre 2014 : Notification du marché de travaux
1er semestre 2016 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

76 personnes dont 25 magistrats et 51 fonctionnaires
1413 m² Sirey et **3007m²** Montaigne (surface de plancher)

CONTRACTANTS

Projet « Montaigne »
Maîtrise dœuvre Frédéric Laffitte (architecte), Cetab (BET TCE)
Assistant à maîtrise d'ouvrage Global Ingénierie
Entreprise groupement d'entreprises/ Vigier mandataire
Contrôleur technique, Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Qualiconsult

Projet « Sirey »
Maîtrise d'œuvre Flint (architecte), Terrell, Alto, Voxoa
Assistant à maîtrise d'ouvrage SAMOP
Entreprise générale Demathieu-Bard
Contrôleur technique Socotec
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Presents

MONTAIGNE

SIREY

DORDOGNE (24)

Palais de justice de Périgueux

Le palais de justice de Périgueux, réparti sur 2 sites, présentait de nombreux dysfonctionnements et une répartition des services inadaptée. L'année 2014 a vu, d'une part, la mise en service en avril du pôle pénal dans les locaux entièrement rénovés du palais Montaigne et, d'autre part, le démarrage des travaux de construction en décembre du bâtiment Sirey qui accueillera à partir du 1er semestre 2016 le pôle civil du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance.

CALENDRIER

Février 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Septembre 2014: Notification du marché de travaux
2017: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

1 nouvelle salle d'audience pénale
6 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Agence Saba (mandataire) / Armor Ingenierie (Bet Fluides) / Etsb (Bet Structure) /Afce (Consultant Hqe), Sinot (Économiste) / Acoustibel (Bet Acoustique)
Entreprises générales SPIE Batignolles Ouest (Mandaire) / Gérard Gervais / Cofely Axima
Conduite d'opération DDTM du Finistère
Contrôleur technique Bureau Verits
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Qualiconsult

FINISTÈRE (29)

Palais de justice de Quimper

La réalisation de travaux de restructuration du palais de justice historique et d'une extension neuve permettra de réunir l'ensemble des juridictions quimpéroises: le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce.
Le chantier a commencé début 2014 par des démolitions permettant d'engager les premiers travaux pour l'extension en toute fin d'année. L'opération s'avère particulièrement délicate puisqu'elle se déroule en site occupé afin d'assurer la continuité de l'activité judiciaire.

BAS-RHIN (67)

Palais de justice de Strasbourg

L'année 2014 a été marquée par la mise en service en juin du palais de justice provisoire. Cette construction modulaire de 4 500 m² en R+2, érigée en seulement 7 mois, accueille le tribunal de grande instance pendant toute la durée des travaux de modernisation du palais de justice historique. Ces derniers ont débuté en juin 2014 pour permettre une mise en service du palais réhabilité au premier semestre 2017. En sus d'une mise aux normes devenue nécessaire, ils permettront à ce bâtiment d'offrir un confort et une fonctionnalité dignes d'un palais de justice moderne tout en préservant l'héritage architectural de cet édifice construit en 1898.

CALENDRIER

Mai 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Janvier 2014 : Notification du marché de travaux
2017 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

13 600 m² de surface de plancher
224 magistrats et fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Garcès / De Seta / Bonet / Sera Vives Cartagena / Setec bâtiment / GV ingénierie / VP Cité/ Frédéric Teschner Studio
Entreprise générale Groupement Eiffage Construction / Spie Batignolles / Eiffage Énergie / Clemessy
Assistant à maîtrise d'ouvrage technique Voxoa
Conduite d'opération DDT 67
Contrôleur technique Bureau Veritas
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé BECS

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

GUYANE FRANÇAISE (973)

Palais de justice de Cayenne

La première partie de l'année 2014 a été consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'action d'urgence pour la mise en sécurité des bâtiments. Concrètement des travaux de confortement de la charpente, de réparation de la couverture, de mises aux normes des installations électriques et de sécurité incendie ont permis l'obtention de l'avis favorable de la commission de sécurité en juin 2014.
Au cours du deuxième semestre, un ensemble de diagnostics techniques a été réalisé et deux équipes de maîtrise d'œuvre ont été désignées. La première est chargée de définir puis piloter un programme de travaux de grosses réparations portant principalement sur le clos et le couvert. La seconde a pour mission, en concertation avec la juridiction, de concevoir un projet de réaménagement global des services au sein des bâtiments, avec comme objectifs une meilleure cohérence des unités fonctionnelles avec l'activité judiciaire, et l'amélioration de la sécurité des lieux par la maîtrise des flux publics et sécurisés.

CALENDRIER

Juin 2014 : Avis favorable de la commission sécurité incendie
Travaux en 2015 : Grosses réparations
Réaménagement fonctionnel :
2015 : Études de conception et concertation avec la juridiction
2016/2017 : Travaux

CHIFFRES CLÉS

1963 m² SU
3 salles d'audience

CONTRACTANTS

Les équipes de maîtrise d'œuvre sont composées de :
Pour les grosses réparations du clos-couvert :
Egis (Bureau d'études techniques / mandataire) - Ponthus & Dupouy (Cabinet d'architecture)
Pour la réorganisation :
Acapa (SARL D'Architecture / mandataire) – LGIF (Bureau d'études techniques fluides) – IET (Bureau d'études structures) – BTC (Economiste, OPC)

CALENDRIER

Juin 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
1er trimestre 2015 : Notification du marché de travaux
1er semestre 2018 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience
5 893 m² surface de plancher
111 magistrats et fonctionnaires

CONTRACTANTS

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de :
BP Architecture (Mandataire du groupement) / Egis Bâtiment / Mazet et Associés / Acoustique Vivie et associés / Plano2
Contrôleur technique Socotec
CSPS Veritas
Attributaire du marché de travaux DV Construction (mandataire) / GTC

GUADELOUPE (971)

Palais de justice de Pointe-À-Pitre

Le projet de construction du palais de justice de Pointe-à-Pitre bénéficie du montage du nouveau marché d'ingénierie. Ce marché prévoit une phase de travail collaboratif, d'une durée de 5 mois, entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et le groupement d'entreprises retenu. Cette phase est destinée à clarifier tous les sujets, en particulier ceux géotechniques, avant d'affermir l'exécution de l'ouvrage. Cette disposition permet de garantir le bon déroulement du chantier dans le respect des coûts. L'année 2014 a été consacrée à la procédure de passation du marché de travaux. Le nouveau palais de justice situé près de la sous-préfecture participera à la requalification du centre-ville historique.

CALENDRIER

Juillet 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Avril 2013 : Relogement des juridictions dans un bâtiment provisoire
Août 2013 : Démolition des bâtiments anciens

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement
Atelier Barani (architecte)
Le groupement est composé, outre le mandataire, de :
Technips TPS / Mazet et associés / Franks Boutte
Consultants
Jean-Paul Lamoureux
Quadrim Rhône-Alpes

BOUCHES DU RHÔNE (13)

Palais de justice d'Aix-en-Provence

En 2014, après remise des dossiers par les entreprises pour la réalisation des travaux du futur palais de justice d'Aix-en-Provence, l'appel d'offres été déclaré sans suite, le projet est suspendu temporairement.

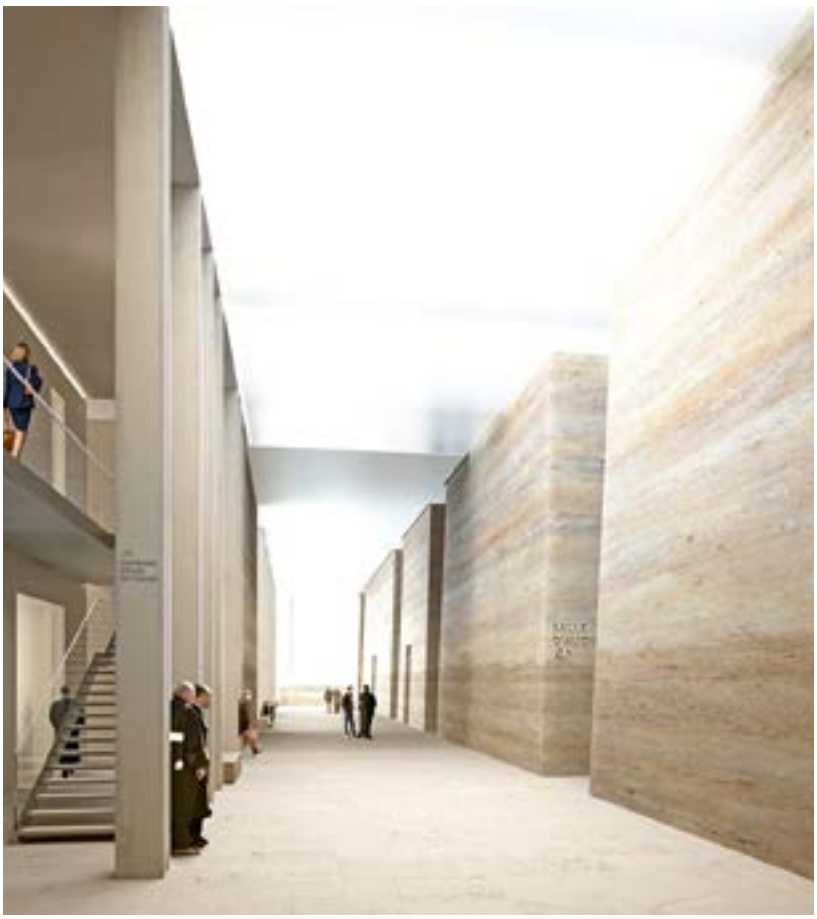

NORD (59)

Palais de justice de Douai

L'extension du palais de justice de Douai, qui regroupe la cour d'appel et le tribunal de grande instance, vise d'une part à améliorer l'accueil des justiciables et le fonctionnement des juridictions en dotant notamment le palais d'un accès satisfaisant et sécurisé. Elle vise, d'autre part, à achever son intégration urbaine, le palais historique Pollinchove ayant fait l'objet dans les années 1970 d'un projet dont seule une partie a été réalisée. Le projet de l'agence d'architecture lauréate Harmonic + Masson a été conçu selon ces impératifs. Il achèvera l'intégration urbaine du site en favorisant la lisibilité du bâtiment, dans un souci d'unité architecturale. En 2014, l'appel d'offres lancé a été infructueux ; les études de conception ont été reprises en vue d'une nouvelle consultation en 2015.

CALENDRIER

Avril 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
2018 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

2 nouvelles salles d'audience
1700 m² d'extension

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Hamonic+Masson [Mandataire] / Scoping / Lamoureux / Capterre
Contrôleur technique Preventec
Coordonnateur SPS Presents

CALENDRIER

Août 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
2019 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 700 m² de plancher
4 salles d'audience
3 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Atelier d'Architecture Leonard & Weissmann Farman et BETs EVP (structure) / Michel Forgue (Économiste) / CFERM (Fluides)

CALVADOS (14)

Palais de justice de Lisieux

L'opération du palais de justice de Lisieux prévoit de regrouper au sein d'un ancien bâtiment industriel réhabilité, l'ensemble des juridictions de premier degré de Lisieux (le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce) aujourd'hui localisées sur des sites distincts au centre-ville. Le site choisi est un ancien site industriel (usine Wonder) qui exige que toutes les études et démarches administratives en matière de dépollution soient conduites : celles-ci ont été menées tout au long de l'année 2014, en lien avec la Ville et les services de l'État et seront finalisées en 2015. Les études de conception et l'obtention du permis de construire sont menées en parallèle.

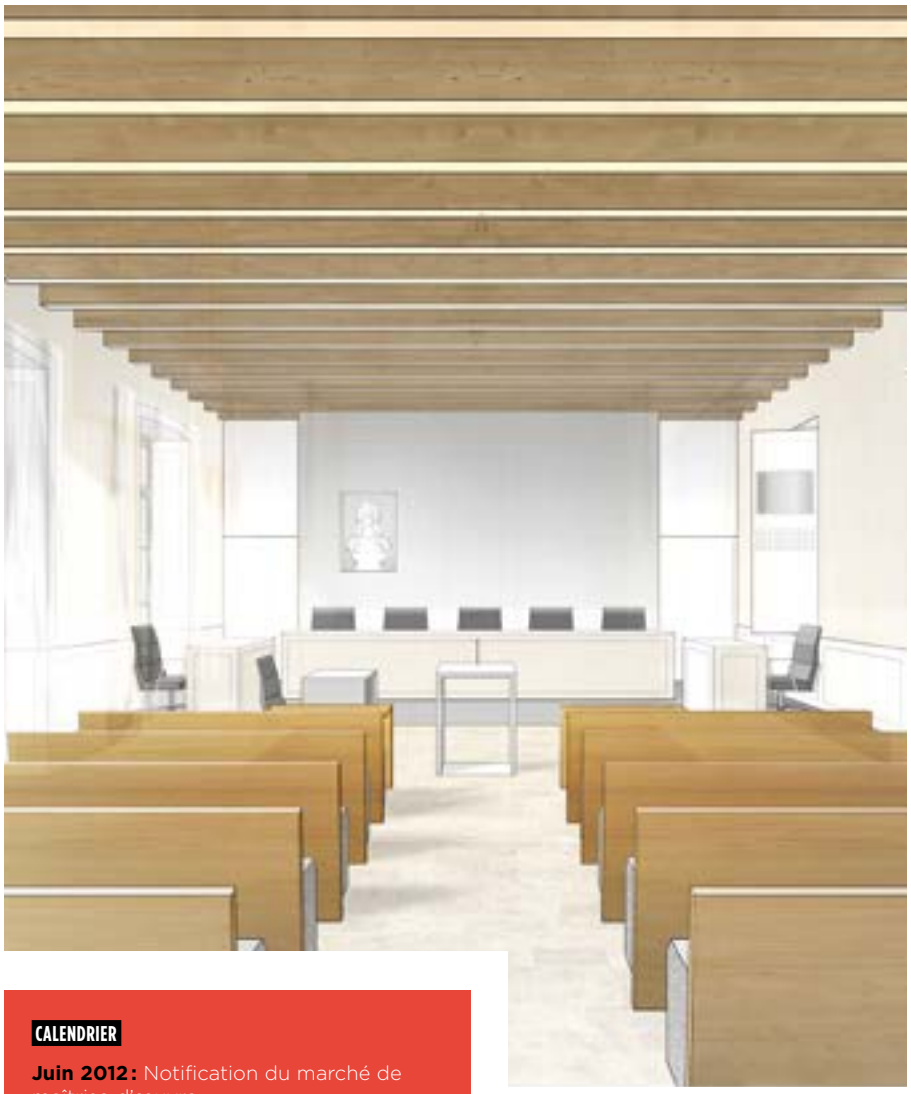

JURA (39)

Palais de justice de Lons-Le-Saunier

L'opération consiste à regrouper 3 juridictions de premier degré, le tribunal d'Instance, le tribunal de commerce et le conseil de Prud'hommes au sein de l'ancienne école normale de filles à Lons-le-Saunier. Construit au XIX^{e} siècle, ce bâtiment, actuellement désaffecté, est composé d'un corps central orienté est-ouest et de deux ailes, nord et sud s'élevant sur deux étages. Le projet de l'agence Vurpas Architectes vise une restauration soignée du bâtiment existant afin de préserver une insertion dans un site à forte composante patrimoniale.

CALENDRIER

Juin 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
2017 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

1075 m² de surface utile
1 salle d'audiences civile
2 salles d'audiences de cabinet civiles.

CONTRACTANTS

maîtrise d'œuvre Agence Vurpas Architectes (Mandataire) / AIA Ingénierie / CSD / Les Économistes
Contrôleur technique Alpes Contrôle
CSPS Cabinet COO
AMO : Phase étude Samop

VIENNE (86)

Palais de justice de Poitiers

L'opération consiste à regrouper la cour d'appel, la cour d'assise, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce dans l'ancien lycée des jésuites à Poitiers dit «Les Feuillants» proche du centre historique de la ville. Le projet de l'Agence lauréate Brossy et Associés propose un réaménagement paysager résolument contemporain avec, la réutilisation respectueuse des ouvrages existants protégés au titre des monuments historiques et la création d'une extension neuve qui vient se lover dans la topographie du terrain. Les études de maîtrise d'œuvre se sont achevées mi-2014 et la consultation des entreprises de travaux a été lancée au second semestre.

CALENDRIER

Mars 2013 : Notification marché de maîtrise d'œuvre
2019 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

7 800 m² de surface utile du projet
4 salles d'audiences pénales dont 1 salle d'assises et de 2 salles d'audiences de cabinet pénales
4 salles d'audiences civiles et de 11 salles d'audiences de cabinet civiles
148 magistrats et 150 fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Brossy et associés mandataire, SAS Mizrahi

CALENDRIER

Septembre 2012 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
1er semestre 2015 : Notification du marché de travaux
2018 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

4 300 m² de SHON
82 agents (magistrats et fonctionnaires)
2 grandes salles, dont une équipée pour des audiences pénales
1 salle moyenne, équipée pour des audiences pénales
4 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Bruno Gaudin (Bruno Gaudin Architecte) / Artelia (Bureau D'études) / ACV (Acousticien)
Contrôleur technique Dekra
CSPS Cobati Bureau Rennes

ÎLE ET VILAINE (35)

Palais de justice de Saint-Malo

Le nouveau palais de justice accueillera le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce, et le conseil de Prud'hommes actuellement dispersés sur quatre sites dans des locaux inadaptés.
Le palais, minéral, se développe sur trois niveaux, un socle en pierre, et des étages supérieurs de verre et aluminium.
L'année 2014 a permis d'achever la consultation et l'attribution du marché de travaux.

L'AGENCE SE MOBILISE POUR ACCROÎTRE L'EXPERTISE DE SES ÉQUIPES AU SERVICE DES OPÉRATIONS.

L'AGENCE

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

MISSIONS ET STATUT_P62

BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT_P63

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION_P64

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE_P65

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE_P66

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE_P68

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME_P68

L'ORGANIGRAMME_P69

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE_P70

LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'INFORMATIQUE_P75

LA MISSION COMMUNICATION_P75

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

MISSIONS ET STATUT

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et Outre-Mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert conseillé du ministère, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 modifiée relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé celui de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) en lui confiant également des missions d'assistance générale et d'expertise, en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques et en permettant à l'établissement d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage.

Les contrats de partenariat sont inclus dans les compétences de l'Agence, en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004 modifiée sur les contrats de partenariat.

« CONSTRUIRE, RÉNOVER ET RÉHABILITER LES PALAIS DE JUSTICE ET LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. »

Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a simplifié les relations de gestion entre l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et l'Établissement public du palais de justice de paris (EPPJP), permettant à l'APIJ de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement en contrepartie d'une rétribution déterminée versée par l'EPPJP dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements.

Depuis le 1er septembre 2013 et en 2014, les postes de directeurs généraux des deux établissements publics étaient occupés par deux titulaires distincts. Les directeurs généraux de l'APIJ et de l'EPPJP ont précisé, dans le cadre d'un protocole commun signé le 1er septembre 2013, certaines règles de gestion ayant notamment pour objectif de faire bénéficier chacun des deux établissements de toute la compétence disponible dans l'autre, de maintenir la dynamique de fonctionnement de chacun des établissements tout en évitant l'introduction de procédures internes génératrices de retards et de coûts évitables, de coordonner les efforts de progrès et de maîtrise budgétaire demandés à chaque établissement et garantir la fiabilité de l'affectation des dépenses à chacun d'eux.

BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2014, les recettes de l'établissement s'élèvent à 11,26 M€. La subvention pour charge de service public était de 9,50 M€.
Les dépenses s'établissent à 11,97 M€ HT. Les dépenses de personnel en représentent 70 %. Les autres dépenses de fonctionnement en représentent 28,2 %.

Aux termes de la gestion 2014, le résultat prévisionnel est de -713 K€. Ce montant, compte tenu des montants des amortissements, induit une insuffisance d'autofinancement de -531 K€.
Le fonds de roulement était de 797 K€ ce qui représente moins d'un mois des dépenses courantes 2014 de l'Agence.

STRUCTURE DES RECETTES

11,261 M€

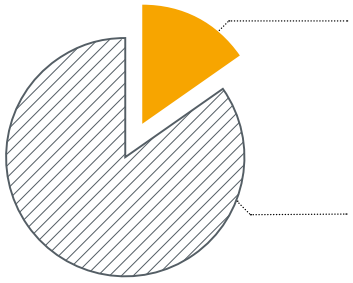

1,761 M€
(15,6 %)
Autres

9,5 M€
(84,4 %)
Subvention pour charge de service public

STRUCTURE DES DÉPENSES

11,974 M€

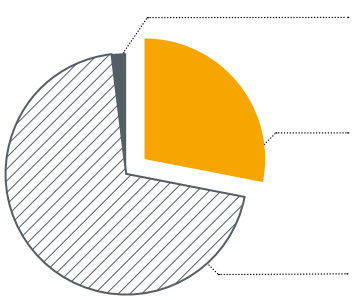

0,214 M€
(1,8 %)
Autres

3,38 M€
(28,2 %)
Dépenses de fonctionnement

8,38 M€
(70 %)
Dépenses de personnel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice au 30/04/2015. 17 membres.

PRÉSIDENT

M. YVES COLCOMBET
CONSEILLER MAÎTRE À LA COUR DES COMPTES (DÉCRET DU 15/05/2014)

MEMBRES DE DROIT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
(MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DU BUDGET
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE CHARGÉ DU BUDGET)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DE LA JUSTICE DU 6 DÉCEMBRE 2013

M. JEAN-CLAUDE MARIN
PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR DE CASSATION

M. JEAN-MICHEL BERARD
PRÉFET HORS CLASSE, CONSEILLER D'ÉTAT EN SERVICE EXTRAORDINAIRE

MME BLANDINE FROMENT
PROCUREURE GÉNÉRALE PRÈS LA COUR D'APPEL DE PAU

M. HENRY ROBERT
PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE DIJON

M. HUBERT MOREAU
DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES, CHEF DE LA MISSION OUTRE-MER

MME NADINE PICQUET
DIRECTRICE DE LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS

M. DOMINIQUE HUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEMPARISEINE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

ÉLUS, LE 25 NOVEMBRE 2013, DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

M. NICOLAS FOURNEL
DIRECTEUR DE PROGRAMME

MME DAPHNÉE DI PIRRO
CHEF DE PROJET

Réunions et délibérations

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à trois reprises en 2014 : le 12 juin, le 17 juillet, le 16 octobre. Il a approuvé seize délibérations, dont quatre relatives à des opérations judiciaires et une relative au domaine pénitentiaire (le contrat de partenariat public-privé de la maison d'arrêt de Paris-La Santé). Deux d'entre elles ont porté sur des *quitus* d'opérations livrées, afin de les sortir du bilan de l'Agence et de les inscrire à celui de l'État, et une délibération a porté sur les dépenses accessoires judiciaires et pénitentiaires. Quatre délibérations sont relatives au budget et à la gestion budgétaire, deux au fonctionnement de l'établissement – dont une relative à un avenant à la convention de gestion APIJ et EPPJP et une à la prime collective de performance. Le conseil

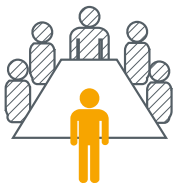

d'administration a également approuvé le contrat de performance 2014-2016.
Le conseil d'administration s'est également vu présenter le bilan de la comptabilité analytique Il a en outre pris connaissance des résultats de l'enquête de satisfaction conduite auprès des utilisateurs des ouvrages livrés ou en phase opérationnelle par l'Agence, et de la présentation relative au retour d'expérience sur les nouveaux marchés d'ingénierie.

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE

Lors de sa création, étant appelée à gérer plusieurs opérations, l'Agence ne pouvait être maître d'ouvrage de plein exercice au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports à la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Depuis lors, l'article 205 modifié de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa réalisation. En conséquence, le décret de 2006 relatif au statut de l'Agence a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement.
Il a laissé subsister les mandats, pour assurer la continuité des conventions en cours et, le cas échéant, permettre à l'Agence de conduire, pour les besoins de la justice, des opérations pour le compte de tiers, collectivités territoriales ou autres établissements publics.
Mais il a surtout permis la conclusion, le 3 avril 2007, pour une durée de cinq ans, d'un protocole définissant le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice. Depuis lors, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du ministère et de l'Agence pour la conduite des projets des études préalables au terme de la garantie de parfait achèvement.
Un nouveau protocole modifié a été signé le 13 avril 2012 à l'occasion de son renouvellement afin de prendre en compte, d'une part, les pratiques observées au cours des cinq ans de mise en œuvre du protocole et, d'autre part, les évolutions induites par la mise en œuvre du contrat de performance 2011-2013. Ce contrat de performance étant arrivé à terme en 2013, un nouveau contrat de performance 2014-2016 a été adopté lors du conseil d'administration du 17 juillet 2014.

« L'AGENCE EST MAÎTRE D'OUVRAGE DE PLEIN EXERCICE, C'EST À DIRE QU'ELLE INTERVIENT POUR TOUTES LES MISSIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE, DE L'AMONT DE LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT À SA RÉALISATION. »

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

Le statut d'opérateur foncier

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation…). Dans le cadre défini et piloté par France Domaine, les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

La tutelle

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice permet à l'Agence d'agir au nom du ministère, la Chancellerie conservant ses prérogatives essentielles, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lequel s'exerce notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et de la tutelle de l'établissement public.

Les principales modalités d'échanges avec la tutelle

Les fiches normalisées de commande d'opération

Elles décrivent, pour chaque opération, la mission confiée et permettent, à partir de différents volets, d'en suivre le déroulement ont été revues et mises en adéquation avec le tableau de bord immobilier mensuel, de façon à améliorer la cohérence et le suivi des décisions prises par le conseil d'administration. Elles constituent ainsi un support d'analyse commun au ministère et à l'Agence de la situation financière d'exécution d'une opération.

Un système d'informations enrichi

Il a été mis en place entre les directions utilisatrices et l'Agence de façon à permettre aux premières, ainsi qu'au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel, d'accéder directement à l'information pertinente relative au suivi des opérations conduites dans le cadre du protocole.

Les articulations entre la comptabilité du ministère et celle de l'Agence

La comptabilité de l'Agence tient, pour le compte du ministère, la comptabilité détaillée des opérations est précisée de façon à permettre à l'État d'enregistrer les immobilisations dans sa comptabilité patrimoniale, après la réception du bâtiment.

La répartition des responsabilités en matière de sécurité des sites est précisée

L'Agence prenant à sa charge la sécurité du site à compter de l'établissement du premier ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la prise de possession par la direction utilisatrice concernée, le ministère assurant la sécurité du site entre la prise de possession d'un terrain et/ou d'un bâtiment et le premier ordre de service.

Les modalités de l'association du secrétariat général et des directions utilisatrices

Les modalités de l'élaboration des programmes et au choix des maîtres d'œuvre ou des concepteurs réalisateurs sont précisées.

Les modalités de prise de décision

Les modalités, en cas d'urgence opérationnelle intervenant entre deux séances du conseil d'administration, sont précisées.

Le passage en maîtrise d'ouvrage de plein exercice

Il a permis d'éviter les délais et les retards dans le calendrier des opérations engendrés par le formalisme inhérent à la conclusion de conventions d'études

préalables et de conventions de mandats. Il permet aussi la fongibilité des crédits de paiement et la résorption des différences temporelles constatées entre la comptabilité de l'État et celle de l'Agence. Le conseil d'administration du 26 novembre 2012 avait approuvé le rattachement, à compter du 1er janvier 2013, au protocole susvisé des opérations sous conventions de mandats jusqu'au 31 décembre 2012. C'est ainsi que par délibération du conseil d'administration du 29 mars 2013, il était définitivement pris acte du transfert vers le protocole de maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations de l'APIJ.

Les autres conventions (PPP, assistance Antilles-Guyane, intervention pour collectivités)

L'attribution de contrats de partenariat public-privé

Le 23 juin 2009, puis le 30 juillet 2009, l'Agence a conclu avec le ministère de la Justice deux conventions d'études préalables en vue de la réalisation en partenariat public-privé, d'une part, d'un nouveau programme de construction d'établissements pénitentiaires et, d'autre part, de constructions judiciaires. Les deux conventions ont chacune fait l'objet d'avenants en 2010. La première avait pour but d'étendre la mission de l'Agence à la gestion de la procédure de consultation en vue de l'attribution de contrats de partenariat public-privé pour la réalisation du programme, jusqu'à la signature des contrats. La seconde convention a fait l'objet d'avenants en 2010 afin d'élargir la mission de l'Agence au lancement de l'avis d'appel public à concurrence et, ensuite, à l'organisation et à la gestion de la procédure de préparation et de négociation des contrats correspondants. Ce dernier avenant a en outre précisé la liste des opérations concernées. Dans ce cas, le futur palais de justice de Caen a été retenu comme une opération conduite sous forme de partenariat public-privé dans le domaine judiciaire. Son contrat a été signé le 18 décembre 2012. Dans le domaine pénitentiaire, la signature des contrats des lots A et B a eu lieu le 21 décembre 2012 et la signature de la maison d'arrêt de Paris-La Santé a eu lieu le 13 novembre 2014.

L'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane

Le 27 août 2010, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane.

L'intervention pour le compte des collectivités locales

L'Agence a, en outre, signé fin 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez, une convention de mandat relevant de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, livrée début 2013, le ministère de la Justice ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole prévoyant une subvention de l'État à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,10 M€.

1 Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Saint-Denis (La Réunion).

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée depuis le 1er septembre 2013 par Mme Marie-Luce BOUSSETON, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.
La directrice générale préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR) composé du directeur juridique, administratif et financier des trois directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, de la chef de service des ressources humaines et du chef du service du contrôle de gestion, de l'investissement et de l'informatique. Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés et sont établis les documents de référence ainsi que les décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration. Un compte rendu des décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.
Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme, l'adjointe du directeur juridique, administratif et financier, et les chefs des services transversaux. Ce comité est un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transverses nécessitant d'être débattues.

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME

L'Agence compte 9 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle. Dès la phase de programmation, les équipes conduisent les opérations et des études préalables à la livraison puis au *quitus*.
Ces équipes composées de chefs de projet, d'une assistante et d'une secrétaire sont dirigées par un directeur de programme, piloté par l'un des trois directeurs opérationnels. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbaniste…) assure l'expertise nécessaire à la finalité des projets et leur permet de gérer des opérations pénitentiaires et judiciaires à différents stades. L'une d'entre elles est implantée en Martinique.
La neuvième direction de programme, l'équipe 4, est transversale, en charge de la programmation. Elle veille à prendre en compte et à transmettre aux équipes opérationnelles les évolutions dans ces domaines afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants.

L'ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Mme Marie-Luce Bousseton
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'APIJ

M. Jean-Pierre Weiss
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EPPJP

- **M. Yves Lansoy** — DIRECTEUR
  - ÉQUIPE 1 — **Mme Marie-Bénédicte Caumette** — DIRECTRICE DE PROGRAMME
- **M. Paul-Luc Dinnequin** — DIRECTEUR
  - ÉQUIPE 5 — **M. Sébastien Faure** — DIRECTEUR DE PROGRAMME
  - ÉQUIPE 7 — **M. Olivier Rouquette** — DIRECTEUR DE PROGRAMME
  - ÉQUIPE 8 (ANTILLES-GUYANNE) — **M. Philippe Éloi** — DIRECTEUR DE PROGRAMME
  - ÉQUIPE 4 (DIRECTION TRANSVERSALE DE PROGRAMMATION) — **Mme Marie Gourlet** — DIRECTRICE DE PROGRAMME
- **M. Aurélien Defigier** — DIRECTEUR
  - ÉQUIPE 2 — **M. Nicolas Fournel** — DIRECTEUR DE PROGRAMME
  - ÉQUIPE 3 — **M. Benoît Gars** — DIRECTEUR DE PROGRAMME
  - ÉQUIPE 6 — **M. Roger Lichtle** — DIRECTEUR DE PROGRAMME
  - ÉQUIPE 9 — **M. Guy Garcin** — DIRECTEUR DE PROGRAMME
- **M. Sébastien Maria** — DIRECTEUR JURIDIQUE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
  - **Mme Constance Delmotte** — ADJOINTE
  - RESSOURCES HUMAINES — **Mme Marie-Luce Colonna** — CHEF DE SERVICE
  - JURIDIQUE ET MARCHÉS — **M. Jean-Louis Zigliara** — CHEF DE SERVICE
  - FONCIER ET URBANISME — **Mme Laurence Posty** — CHEF DE SERVICE
  - BUDGET ET LOGISTIQUE — **M. Christophe Dernbach** — CHEF DE SERVICE
  - CENTRE DE GESTION DE LA CONNAISSANCE — **Mme Anne-Sophie Rabillon** — RESPONSABLE
- CONTRÔLE DE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'INFORMATIQUE — **M. Gilles Dufour** — CHEF DE SERVICE
  - COMMUNICATION — **Mme Marion Moraes** — RESPONSABLE
- **M. Yves Lansoy** — DIRECTEUR, ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
  - ÉQUIPE EPPJP — **M. Thomas Cadoul** — DIRECTEUR DE PROJET
  - **M. Antoine Colas** — ADJOINT AU DIRECTEUR

AGENCE COMPTABLE DE L'APIJ ET DE L'EPPJP — **Mme Sabine Laubertin** — AGENT COMPTABLE

SERVICES MIS À DISPOSITION DE L'EPPJP

1 Comité de direction de l'APIJ.

2 3 Les secrétariats des directeurs opérationnels et des directeurs généraux.

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Les directions de programme bénéficient, en interne, d'un appui transversal en matière d'acquisition foncière, de conseil juridique et de gestion des connaissances ainsi que dans le domaine de la gestion des ressources humaines, financières et logistiques. Ces services sont regroupés au sein de la Direction juridique, administrative et financière (DJAF), qui assure par ailleurs le secrétariat des conseils d'administration de l'APIJ et l'EPPJP, dont les gestions administratives sont communes. Cette direction est également chargée, en lien avec l'agence comptable, du pilotage de la démarche de contrôle interne comptable et financier, initiée en 2010.
Au cours de l'exercice 2014, la direction juridique, administrative et financière a assuré le secrétariat :

- de 6 conseils d'administration APIJ et EPPJP,
- de 14 réunions de coordination avec les directions métier du ministère,
- 222 marchés et avenants (enregistrés sur le site intranet pr@tic) dont 51 passés après examen de la commission des marchés,
- 375 plis reçus en réponse aux consultations dont 78 dématérialisés, 52 exemplaires uniques délivrés
- 2 *quitus* d'opérations livrées ont été approuvés lors des CA de 2014,
- 13 recrutements ont été réalisés,
- 170 mètres linéaires d'archives ont été traités, 7 mètres linéaires d'archives ont été éliminés et 35m³ de documents de bureau détruits de manière sécurisée.

1

> Le service foncier et urbanisme

Ce service est en charge des recherches et des procédures d'acquisitions foncières menées pour le compte du ministère. Il suit par ailleurs, en liaison avec les équipes, le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui ou conseil pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité.
En 2014 se sont poursuivies les interventions sur les thèmes récurrents des conseils en urbanisme, du contentieux lié à l'expropriation et à l'urbanisme.
L'année a été marquée par l'aboutissement des procédures foncières des opérations du palais de justice de Lisieux et du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes, ainsi que par la conclusion positive de procédures contentieuses, telles le palais de justice de Caen et pour le centre pénitentiaire de Draguignan, où tous les recours ont été gagnés en 1ère instance.

Ce service est composé d'une chef de service, d'une chargée de mission et d'une assistante de gestion à temps partagé.

2

Le service juridique et des marchés

Le service juridique et des marchés assiste les directions de programme et les services supports de l'Agence lors des phases préalables aux achats, en définissant avec eux les procédures et les dispositifs les mieux à même d'optimiser la passation de leurs marchés, puis leur gestion ultérieure.
Au stade des consultations, le service valide le contenu des avis d'appel public à la concurrence et la teneur des dossiers de la consultation, contrôle la mise en ligne ou la distribution matérielle de ces documents, puis procède à l'enregistrement des réponses des concurrents, en procédant le cas échéant à leur dématérialisation. Il valide enfin les sélections des candidatures et les propositions d'attribution ou d'infructuosité formulées par les directions de programme et les services supports à l'issue des analyses.
Pendant l'exécution des marchés, il leur prête son concours pour traiter les incidents susceptibles d'affecter le déroulement des projets et propose les solutions les mieux adaptées au contexte.
Il est également interrogé sur les risques inhérents aux opérations de travaux et participe à la définition des schémas d'assurances et à la rédaction des marchés relatifs à la souscription des polices correspondantes. Parallèlement, il veille à optimiser la qualité des politiques d'achat conduites par l'Agence.
Le premier élément du dispositif mis en place pour y parvenir est la commission des marchés, dont le service assure le secrétariat et qui a eu à se prononcer sur 51 marchés et avenants au cours de l'année 2014. Cette instance, chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution de marchés et sur les projets d'avenants, doit examiner annuellement, pour chaque service, 20 % des marchés d'un montant supérieur à 45 000 euros HT, ainsi que 20 % des marchés d'un montant inférieur à ce seuil.
La commission des marchés peut également être saisie, en amont des lancements, sur le contenu des avis d'appel à la concurrence ou des pièces du dossier de consultation, ses avis contribuant à élaborer une doctrine commune aux marchés de l'Agence.
Parallèlement, le service alimente et met régulièrement à jour une banque de données constituée de marchés types et de modèles de décisions, courriers ou documents, destinés à faciliter la tâche des directions de programme et à harmoniser progressivement les pratiques des services. Ceci s'accompagne de formations internes que le service juridique et des marchés organise à l'attention des agents En 2014, une formation a porté sur les caractéristiques et les modalités de mise en œuvre d'une procédure récemment introduite dans le Code des marchés publics : le partenariat d'innovation.

3

Au cours de l'année 2014, le service a été associé à la préparation et à la notification de 42 marchés passés en procédure adaptée, de 19 marchés passés selon une procédure formalisée, d'un concours de maîtrise d'œuvre et d'environ 25 avenants, tout en assurant la dématérialisation de 62 procédures sur sa plateforme électronique.
Le service est également interrogé ponctuellement sur des questions juridiques d'ordre général. Ont ainsi donné lieu à des notes spécifiques des points tels que les méthodes de notation des offres, le traitement des dossiers précontentieux, les clauses d'insertion sociale, les nouvelles dispositions en matière de lutte contre le détachement irrégulier de travailleurs étrangers et de travail illégal et les enjeux de la transposition de la directive communautaire sur les marchés. En 2014, 9 notes ont été produites et diffusées.
Le service est enfin chargé du traitement des réclamations, de l'amorce du différend jusqu'à leur règlement amiable ou à son suivi contentieux, le cas échéant. À ce titre, il s'informe de l'évolution de chaque affaire, suit les expertises judiciaires, analyse les arguments des parties adverses, conseille sa hiérarchie, puis met en œuvre les décisions de la direction générale, directement ou par l'entremise de ses Conseils. Le service juridique fait également exécuter les décisions de justice.
Au cours de l'année 2014 le service juridique et des marchés a suivi 2 expertises de référés et 5 instances devant les tribunaux, dont un référé précontractuel, introduit en décembre 2014 par un candidat évincé, qui a été gagné par l'Agence.

1 La direction juridique, administrative et financière.

2 Le service foncier et urbanisme.

3 Le service juridique et des marchés.

Le centre de gestion de la connaissance

En 2014, le centre de gestion de la connaissance a approfondi les démarches sur la capitalisation des savoirs et des retours d'expérience au sein de l'Agence. À l'issue d'une analyse approfondie de l'existant et des besoins en la matière, une grande partie de l'intranet documentaire a été revu aussi bien en termes de contenu qu'en terme d'ergonomie afin d'en optimiser l'utilisation par les opérationnels.
Des prototypes d'outils internes dédiés au partage des connaissances ont été mis en place tout au long du deuxième semestre, pour un développement global en 2014.
Un dispositif de gestion des connaissances a été développé sur l'année 2014. Plusieurs séances de travail avec les opérationnels ont été conduites par le centre, aussi bien sur l'aspect capitalisation des savoirs et des retours d'expérience que sur l'aspect formation (prise en main de l'outil développé dans l'intranet pour l'alimentation en information et pour la recherche de celle-ci). Au 31 décembre, 55 fiches « REX » étaient à disposition des agents.
La refonte de l'intranet documentaire de l'Agence s'est poursuivie avec aussi bien la mise à jour des bases de données documentaires que des pages internes d'information. L'arborescence générale de l'intranet a été revue pour permettre aux agents d'identifier plus facilement les informations qu'ils recherchent.
Face à la production toujours croissante des documents d'archives des opérations, il a été préparé, en étroite collaboration avec les services supports et les équipes opérationnelles, une nouvelle méthodologie d'archivage des dossiers d'opérations immobilières : l'objectif est de maîtriser la production documentaire des équipes tout au long de l'opération pour en fluidifier le traitement définitif dès que celle-ci est achevée. Les équipes opérationnelles sont dorénavant mobilisées en amont pour l'archivage de leurs dossiers et documents.
Deux apprentis ont rejoint le centre de gestion de la connaissance pour mettre en application cette procédure d'archivage et résorber la quantité d'arriérés.
Le centre a parallèlement piloté la mise en place d'un dispositif de destruction sécurisée du papier pour l'ensemble de l'Agence.
S'agissant des archives, le centre, très fortement impliqué dans le travail de rationalisation des espaces à l'Agence, amorcé en 2013, a procédé à un énorme travail de tri, de traitement et de destruction. Quatre bureaux utilisés à des fins de stockage ont été vidés : les dossiers et documents qui s'y trouvaient ont été triés, réintégrés aux fonds d'archives lorsque cela se justifiait ou aux collections documentaires du centre, et environ 10m³ d'entre eux ont été détruits. Les documents hors formats étaient aussi concernés par cette importante destruction comme les maquettes d'architecture et panneaux de projets non retenus issus de différents concours (15 maquettes et 200 panneaux). 800 boîtes d'archives supplémentaires, ont, comme l'année précédente, été déménagées.
Parallèlement, le centre a travaillé sur le devenir des fonds d'archives des opérations livrées par l'APIJ au ministère. En effet, tous ces documents sont encore conservés sous la responsabilité de l'Agence. Il est prévu une externalisation des archives des opérations ayant fait l'objet d'un *quitus*, afin notamment de désengorger ses propres espaces de stockage saturés, à compter de 2015.

1

Le service des ressources humaines

Emplois et flux gérés

En 2014, le service des ressources humaines de l'APIJ a géré les carrières d'un effectif d'agents contractuels (55 %) et fonctionnaires (45 %) correspondant à 108,4 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moyenne annuelle. Le nombre de recrutements passe de 21 en 2013 à 13 recrutements en 2014 dont 5 pour des remplacements ou renforts temporaires. S'y ajoute le recrutement de 6 stagiaires (pour des durées de stage d'une semaine à 6 mois) et de 2 apprentis. La rotation des personnels baisse de 12 à 11 % pour les agents sur emploi permanent accompagnée d'une augmentation de l'ancienneté moyenne des agents de 5,1 à 5,8 ans et d'un an pour l'âge moyen (41,6 ans en 2014). La population est féminine à 58 %. Les cadres représentent 69 % des effectifs.

Formation professionnelle

Le cycle de formation interne « ouverture de chantier » initié fin 2013 s'est poursuivi en 2014 et les 7 modules filmés sont disponibles sur l'intranet de l'établissement. De même, suivant les préconisations du contrat de performance, des agents de la tutelle ont de nouveau été associés à de nouvelles formations techniques (usage de la visioconférence, règles de sécurité-incendie dans les palais de justice, ergonomie de postes de travail judiciaires et formation- actions exploitation-maintenance). Des formations sur le risque amiante et le risque plomb ont été réalisées en intra et dans le cadre du développement des échanges de données informatisées, le prestataire été sollicité pour former les personnels de l'agence comptable, les assistants de projet et les maîtres d'œuvre. L'Agence s'est également inscrite dans le réseau Safire, système d'information pour l'animation de la formation interministérielle régionale qui permet la mutualisation de la formation continue et l'optimisation des coûts de formation. Le parcours d'intégration des nouveaux arrivants a été reconduit de même que les formations sur l'environnement judiciaire et pénitentiaire, les visites de chantier ainsi que les formations sécurité-incendie et prévention et secours civique de niveau 1. Au total, 100 sessions de formation ont été organisées (64 individuelles et 34 collectives) sur 83 thèmes différents représentant une moyenne de 3.98 jours de formation par agent et par an.

2

Instances représentatives du personnel

Le comité technique d'établissement public unique de l'APIJ et de l'EPPJP s'est réuni 4 fois, le CHSCT 3 et il y a 1 réunion de la commission consultative paritaire. Comme dans toute la fonction publique, il a été procédé au renouvellement des représentants du personnel pour ces instances le 4 décembre avec une participation de 71 %

SIRH

L'étude pour le remplacement du logiciel de paie par un progiciel unique ressources humaines-paie a été réalisée et développée en 2014. La partie paie du nouvel outil est opérationnelle depuis janvier 2015.

EFFECTIF

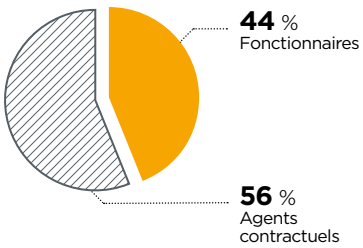

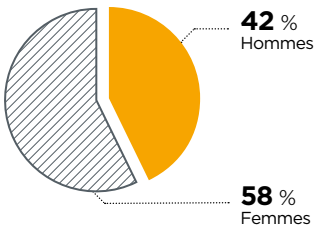

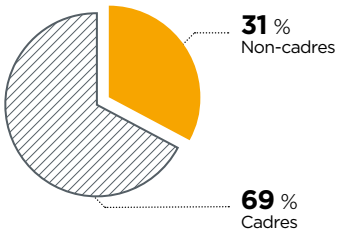

> Le service du budget et de la logistique

Ce service est responsable du budget de l'établissement : il établit les prévisions budgétaires et prépare le budget, exécute le budget voté (passation des commandes, traitement des factures et émission des titres de recettes), tient la comptabilité de l'ordonnateur et assure le suivi de gestion, effectue les opérations comptables de fin de gestion et élabore le rapport de l'ordonnateur annexé au compte financier afin de rendre compte de la gestion de l'exercice budgétaire précédant.

Le service gère en outre le marché confiant à une agence de voyage la réservation des moyens de transport nécessaires aux déplacements des personnels et le remboursement des frais de mission.
Il est par ailleurs responsable des moyens logistiques mis à disposition des personnels de l'Agence. Ceci inclut les locaux, les mobiliers, les véhicules et le contrôle de diverses prestations de service confiées à des entreprises extérieures.

1 Le centre de gestion de la connaissance.

2 Le service des ressources humaines.

À ce titre, le service gère notamment l'exécution du bail de location ainsi que les relations avec le gestionnaire de l'immeuble de l'APIJ (sécurité, ascenseurs, zones communes, restaurant inter-entreprises…).
La mise à disposition des moyens logistiques nécessite chaque année la passation de plusieurs marchés de prestations de service (diverses maintenances de matériel et des installations techniques, nettoyage, locaux de stockage, destruction des documents etc.)
Au titre de l'année 2014, ont été renouvelés les marchés de maintenance des locaux, des extincteurs et des portes piétonnes.

L'Agence a en outre procédé au renouvellement de deux véhicules de son parc automobile (livraison février 2015).
D'un point de vue logistique, cette année a principalement été marquée par la mise en œuvre du plan de resserrement des locaux afin de rendre effective la restitution d'une partie des surfaces louées au 2e étage à compter du 1er janvier 2015. Cette réorganisation a nécessité la passation d'un marché de reconfiguration des espaces visant à conserver la capacité d'accueil des salles de réunions existantes tout en améliorant le confort et la sécurité de celles-ci. Au deuxième étage a ainsi été créé un couloir dédié aux réunions avec l'aménagement de trois salles, complété par la réaffectation des salles de visio-conférence et audio-conférence au 8e étage et par l'amélioration de l'isolation phonique de la salle de réunion du 9e étage.
Ce resserrement des locaux a également nécessité, outre les mouvements de personnels que le SBL a accompagnés, la réaffectation de nombreux mobiliers et l'aménagement et la rationalisation des lieux de stockage.

> L'unité dépenses

L'unité dépenses a été créée en 2013 pour mieux structurer encore la gestion financière des opérations conduites par l'Agence, autour des missions suivantes :

- **Gestion des crédits de paiement et paiements :**

- acquisitions des ressources budgétaires relatives aux opérations d'investissement et préparation des demandes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement qui sont envoyées aux tutelles.

- mouvements comptables relatifs aux dépenses et aux recettes de ces opérations : 278,20 M€ de dépenses d'opérations qui ont été traitées, soit 11,6 % de plus qu'en 2013. Seuls 239,20 M€ de dépenses ont été payées en cumul à fin décembre 2014 du fait d'une rupture de crédits de paiement. Les dossiers non payés, ont quant à eux, été pré-mandatés et pré-visés.

- *quitus* des opérations livrées : 2 *quitus* ont été approuvés lors du CA d'octobre 2014. 3 *quitus* étaient prévus au CA de décembre 2014.

- **Un appui constant à la professionnalisation des équipes opérationnelles**

L'unité dépenses vient également en conseil et accompagnement des équipes *via* des notes et point de doctrines (nomenclature des pièces, utilisation de pr@tic). Ces apports participent au dispositif d'animation du réseau des assistants de projets des équipes opérationnelles. Dans ce registre, le guide des procédures financières et comptables a été profondément remanié et présenté au CBCM en janvier 2014.

- **Échange de Données Informatisé (EDI) des dépenses**

La consultation pour la mise en place d'un EDI comptable et des marchés a été lancée au printemps 2013. Cet EDI constitue un système d'information dématérialisé qui comprendra une majeure partie des marchés de l'Agence ainsi que leurs paiements respectifs. Cet EDI participera donc à la diminution de l'impression papier puisqu'il sera entièrement lié au logiciel comptable utilisé actuellement et à l'optimisation des moyens consacrés aux procédures de paiement dans un contexte de très forte augmentation des mandats.
Le marché de l'EDI a été notifié en novembre 2013. Après la phase 1 (prise de connaissance, paramétrage du service et développement de l'interface avec SIREPA, accès au service et mise en ordre de marche, intégration des opérations en cours, formation), les équipes de projet ont commencé à exploiter le service dès le printemps. Des avenants et un dispositif de communication vis-à-vis des titulaires de marchés ont été mis en place pour qu'ils entrent dans le dispositif de dématérialisation. 16 marchés ont été saisis dans le système d'information EDIFLEX dont 10 bénéficient d'un suivi financier.

LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'INFORMATIQUE

Le contrôle de gestion est au cœur de l'activité opérationnelle de l'Agence par ses missions :

- **La maîtrise économique et budgétaire** des projets *via* la fourniture en amont d'estimation économique prévisionnelle à l'aide d'un modèle alimenté par un observatoire de coûts en retour d'expérience (ainsi une révision complète de la base surfaces et coûts des opérations judiciaires a été menée sur 2014) et des études économiques ponctuelles (mobilier…) et l'élaboration des prévisions budgétaires sur les projets, à l'aide d'un outil informatique de gestion financière et leur suivi détaillé mensuel ; l'outil a aidé notamment à l'approfondissement des méthodes d'évaluation des besoins annuels des CP à la fois sur les prévisions de hausse de prix compte tenu de la conjonction économique et de la très faible inflation et sur les prévisions sur aléas en fonction de l'avancement des opérations.
- **Le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles** *via* l'édition mensuelle de tableaux de bord immobiliers et l'élaboration d'indicateurs de performance globaux de l'Agence.
- **La comptabilité analytique** par l'établissement des coûts internes des projets et d'éléments objectivés sur les plans de charge et l'évaluation des moyens.

Par ailleurs les missions du service ont été étendues à l'informatique en 2013, avec l'élaboration du schéma directeur informatique, enjeu fort du nouveau contrat de performance. En sus des missions habituelles assurant la qualité du parc informatique et l'assistance aux utilisateurs, le service pilote la montée en gamme des équipements bureautiques et surtout la modernisation informatique du système d'information, avec la mise en place de la chaîne dépense en 2014 et le nouveau SIRH au 1er janvier 2015.

3

LA MISSION COMMUNICATION

La mission communication vise à présenter et à valoriser, à travers l'ensemble de ses actions, tant d'un point de vue local que national, la politique de rénovation et de modernisation de l'immobilier pénitentiaire et judiciaire conduite par le ministère de la Justice.
Elle dote ainsi les équipes opérationnelles d'une série de supports, une trentaine en 2014, et prépare les actions événementielles liées aux opérations : inaugurations, poses de 1ère pierre, conférences de presse, mise en place d'expositions et de cérémonies.
À ce titre, les plaquettes de présentation d'un projet au moment de sa livraison et l'événement qui y est lié, les lettres d'information numériques diffusées de manière semestrielle pendant toute la durée de l'opération, les communiqués ou dossiers de presse témoignant d'une étape clé ou des documents d'information à destination des riverains sont autant d'outils, également relayés *via* le site Internet, qui traduisent l'importance de la politique immobilière entreprise par le ministère.
Le service gère également les demandes de journalistes, trois cents environ ont été traitées en 2014.
Ces outils sont complétés par des supports plus génériques qui présentent l'ensemble des opérations confié à l'Agence, comme le rapport d'activité ou le site Internet de l'APIJ, avec 47 000 visites en moyenne par mois en 2014. L'ensemble de ces supports est construit en cohérence avec les directives du ministère et en étroite collaboration avec les acteurs de chaque opération afin de s'assurer d'une communication d'accompagnement commune et partagée autour des projets et ce, en privilégiant une économie de coûts et de moyens.
Placée sous l'autorité directe de la Directrice générale, la mission communication est pilotée par la responsable de communication secondée par une assistante.

4

1 Le service du budget et de la logistique.

2 L'unité dépenses.

3 Le contrôle de gestion, des investissements et de l'informatique.

4 La mission communication.

L'AGENCE SE MOBILISE POUR S'ASSURER D'UNE OPTIMISATION DE SA GESTION.

LE RAPPORT FINANCIER

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2014_P78

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2014_P83

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2014

Le compte de résultat

DÉPENSES	BUDGET INITIAL 2014	BUDGET RECTIFICATIF 2014	BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2014	TAUX EXÉCUTION
63 : Impôts, taxes et versements assimilés	**670 480**	**703 548**	**701 719**	**99,7 %**
631 : Taxe sur les salaires	*541 952*	*573 357*	*572 881*	*99,9 %*
633 : Impôts taxes et versement ass. sur rémunération	*128 528*	*130 191*	*128 838*	*99,0 %*
64 : Charges de personnel	**7 898 025**	**7 864 957**	**7 830 469**	**99,6 %**
641 : Rémunération des personnels	*5 398 157*	*5 457 895*	*5 421 923*	*99,3 %*
644 : Rémunération apprentis	*40 706*	*48 953*	*39 490*	*80,7 %*
645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	*2 219 243*	*2 162 722*	*2 174 811*	*100,6 %*
646 : Rémunérations diverses	*94 254*	*63 933*	*61 789*	*96,6 %*
647 : Autres charges sociales	*145 665*	*131 454*	*132 455*	*100,8 %*
Charges de personnel	**8 568 505**	**8 568 505**	**8 532 188**	**99,6 %**
60 : Achats	**102 000**	**84 000**	**85 199**	**101,4 %**
61 : Services extérieurs	**2 480 178**	**2 447 500**	**2 369 941**	**96,8 %**
612 : Crédit-bail (loc copieurs)	*4 000*	*0*	*0*	*-*
613 : Locations	*1 640 048*	*1 622 000*	*1 606 738*	*99,1 %*
614 : Charges locatives	*430 250*	*440 000*	*407 425*	*92,6 %*
615 : Travaux d'entretien	*311 880*	*290 000*	*269 173*	*92,8 %*
616 : Primes d'assurance	*12 000*	*10 000*	*11 074*	*110,7 %*
617 : Études et recherches	*35 000*	*36 000*	*35 321*	*98,1 %*
618 : Divers	*47 000*	*49 500*	*40 211*	*81,2 %*
62 : Autres services extérieurs	**1 013 763**	**871 550**	**803 347**	**92,2 %**
621 : Personnel extérieur à l'établissement	*5 000*	*0*	*0*	*-*
622 : Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	*5 000*	*5 000*	*3 189*	*63,8 %*
623 : Publicité publication dépenses courantes	*100 000*	*75 000*	*63 290*	*84,4 %*
624 : Transports de biens et de personnes	*2 400*	*4 000*	*3 813*	*95,3 %*
625 : Déplacements, missions, réception	*476 863*	*435 100*	*406 111*	*93,3 %*
626 : Frais postaux et de télécommunication	*150 000*	*120 000*	*112 623*	*93,9 %*

627 : Services bancaires	*500*	*50*	*15*	*30,0 %*
628 : Divers	*274 000*	*232 400*	*214 306*	*92,2 %*
C 635 et 637 : Autres impôts et taxes	300	450	424	94,2 %
C 65 : Autres charges de gestion courante	0	0	0	-
C 66 : Charges financières	0	0	0	-
C 67 : Charges exceptionnelles	0	1 400	3 423	244,5 %
C 681-1 : Dotations aux amortissements	137 167	135 100	116 312	86,1 %
C 681-5 : Provisions pour CET	-	-	64 000	-
C 69 : Impôts sur les bénéfices et assimilés	7 500	0	0	-
Autres charges	**3 740 908**	**3 540 000**	**3 442 647**	**97,2 %**
Total dépenses compte de résultat (1)	**12 309 413**	**12 108 505**	**11 974 834**	**98,9 %**

RECETTES	BUDGET INITIAL 2014	BUDGET RECTIFICATIF 2014	BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2014	TAUX EXÉCUTION
C 74 : Subvention pour charges de service public	9 500 000	9 500 000	9 500 000	100 %
Subventions	**9 500 000**	**9 500 000**	**9 500 000**	**100 %**
C 70 : Remboursement EPPJP	1 808 004	1 808 004	1 742 345	96,4 %
C 75 : Produits annulation mandats n-1	20 000	20 000	17 728	88,6 %
C 76 : Produits financiers	0	0	0	0
C 77 : Autres produits exceptionnels	0	161 314	1 677	-
C 775 : Produits cession éléments d'actifs cédés	*0*	*0*	*1 080*	*-*
C 776 : Produit issu de la neutralisation des amortissements	*0*	*0*	*-*	*-*
C 778 : Autres produits exceptionnels	*0*	*0*	*597*	*-*
Autres ressources	**1 828 004**	**1 989 318**	**1 761 750**	**96,4 %**
Total recettes compte de résultat (2)	**11 328 004**	**11 489 318**	**11 261 750**	**98 %**
Résultat	**981 409**	**619 187**	**713 084**	**114,2 %**

Le budget 2014 a été exécuté à 98,9 % avec 99,6 % pour le personnel, 97,2 % pour le fonctionnement et 100 % pour l'investissement. Ces pourcentages s'apprécient à partir du budget rectificatif adopté en conseil d'administration.

Le taux d'exécution du budget rectificatif 2014 se situe à un niveau nettement supérieur à l'exercice précédent (le taux global d'exéution était de 94,6 % en 2013). Ceci s'explique par le bon calibrage des ajustements opérés dans ce budget rectificatif afin d'améliorer le fonds de roulement prévisionnel.

L'exécution du budget par grands postes de dépenses

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 70 % du budget global de l'Agence, soit une proportion semblable à celle de 2013.

Les effectifs autorisés de l'APIJ en 2014 étaient de 109 ETP (en diminution de 2 par rapport à 2013 en application de la loi de finances), auxquels il convient d'ajouter 2 contrats aidés. Sur l'année, le volume de l'effectif réalisé a été de 108,4 ETPT pour les emplois sous plafond notifié par le responsable du programme 310.

Le taux de consommation des crédits est de 99,6 % par rapport au budget initial, en nette progression par rapport à 2013 (il était alors de 96 %). L'effort de calibrage précis de la masse salariale a ainsi montré sa robustesse.

Dépenses de fonctionnement

Les charges fixes (loyer, charges, travaux, maintenance, amortissements…) avec un montant de 2,41 M€ (dont 2 M€ au titre des loyers et charges) représentent 70 % des dépenses de fonctionnement, contre 72,7 % en 2013, et 19,8 % du budget global. La diminution du poids relatif de ces dépenses indispensables est due à la légère baisse du montant des loyers et charges locatives (- 42 K€), et à

1 L'agence comptable.

celle du montant des amortissements (- 51 K€). La diminution du montant du loyer est consécutive à la baisse conjoncturelle de l'indice de révision du loyer. Le montant des amortissements, déjà en baisse de 30 K€ par rapport à 2013 dans le budget initial 2014, a, en outre, été minoré par rapport à cette prévision budgétaire en raison des acquisitions mobilières et immobilières effectuées pour l'essentiel en toute fin d'année et en conséquence peu amorties sur cet exercice.
Les charges variables (transport, frais postaux, télécommunications, communication, formation, consommables…) représentent 30 % du budget de fonctionnement contre 27,3 % en 2013, et 8,4 % du budget global.
Ces dépenses connaissent une légère augmentation de 7,6 % par rapport à 2013, passant de 0,95 M€ à 1,03 M€, en raison principalement de la nécessité de provisionner 64 000 € pour les jours de compte-épargne-temps accumulés par le personnel de l'Agence pouvant donner lieu à paiement. Sans cette provision, les charges variables auraient connu une grande stabilité, traduisant le souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Recettes

La subvention pour charges de service public, d'un montant de 9 500 000 €, a été intégralement versée sans subir de minoration pour cause de mise en réserve. Cette absence de réserve traduit la prise en compte de la nécessité de garantir un fonds de roulement minimal au terme de l'exercice 2014 et a anticipé le rebasage de subvention qui a pu être obtenu pour le budget initial 2015.
Le remboursement de l'EPPJP, qui est budgétairement neutre, a été de 1 742 345 €, au lieu des 1808 004 € prévus au budget initial. Ce montant correspond strictement aux dépenses payées pour le compte de l'EPPJP, en proportion un peu moins importante que prévue au budget initial, du fait des taux d'exécution du budget constatés.
Par ailleurs, les produits d'annulation de mandats, correspondant au remboursement par le propriétaire des locaux de l'Agence, du surplus versé en matière de charges locatives l'année précédente, se sont élevés à 17 728 €.
Au total, le niveau des recettes a atteint le montant de 11 261 750 € au lieu des 11 328 004 € inscrits en budget initial.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement, hors opérations immobilières comptabilisées en compte de tiers, a été exécuté à 100 % du budget rectificatif. Ces dépenses, d'un montant de 209 976 € se ventilent entre :

- les achats de logiciels pour 109 489 € ;
- les achats de matériel de bureau et matériel informatique pour 65 550 € ;
- et l'achat de deux véhicules pour 34 936 €.

Le budget d'investissement représente 1,72 % du budget total. Cependant, cette part modeste a connu une forte augmentation en 2014, passant ainsi de 110 564 € en 2013 à 209 976 €, soit + 99 412 €.
Cette progression est principalement due à la mise en œuvre du schéma directeur informatique, inscrit au contrat de performance de l'Agence. Elle a en outre été confortée par l'acquisition de deux véhicules afin de remplacer deux voitures du parc automobile de l'Agence ayant atteint les critères d'ancienneté et de kilométrage permettant leur renouvellement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET INITIAL 2014	BUDGET RECTIFICATIF 2014	BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2014	TAUX EXÉCUTION
Immobilisations incorporelles	128 000	116 000	109 489	94,4 %
Immobilisations corporelles	24 000	94 000	65 550	106,9 %
Avance sur immobilisations corporelles	0	0	34 936	-
Total dépenses	**152 000**	**210 000**	**209 976**	**100,0 %**

Équilibre dépenses-recettes

Au terme de la gestion 2014, le budget de fonctionnement enregistre une perte de 713 084 € au lieu des 619 187 € prévus au budget rectificatif.
En conséquence, le résultat, compte tenu des amortissements, des provisions et des éléments d'actifs cédés, induit une insuffisance d'autofinancement de 531 507 € au lieu d'une insuffisance de 484 087 € inscrite en budget rectificatif. Après prise en compte des acquisitions (budget d'investissement), le prélèvement sur le fonds de roulement s'établit à 804 403 €, au lieu des 694 087 € prévus au budget rectificatif.
Le fonds de roulement qui s'élevait au 31 décembre 2013 à 1 602 106 €, est donc au 31 décembre 2014 de 797 703 €, au lieu des 908 019 € prévus au budget rectificatif.
Ce fonds de roulement correspondait en 2014 à moins d'un mois de fonctionnement de l'Agence compte tenu des seules charges décaissables.

Calcul de la capacité d'autofinancement

CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT	BUDGET INITIAL 2014	BUDGET RECTIFICATIF 2014	BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2014
Résultat de l'exercice (perte)	-981 409	-619 187	-713 085
+ Dotations aux amortissements	137 167	135 100	180 312
+ Charges exceptionnelles	0	0	0
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	2 345
- Produits de cession des éléments d'actifs cédés	0	0	-1 080
Insuffisance d'autofinancement	**-844 242**	**-484 087**	**-531 507**

Calcul du fonds de roulement au 31 décembre 2014

CALCUL DU FOND DE ROULEMENT	BUDGET INITIAL 2014	BUDGET RECTIFICATIF 2014	BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2014
Insuffisance d'autofinancement	844 242	484 087	531 507
+ Dépenses d'investissement	152 000	210 000	209 976
+ Provision CET	0	0	64 000
- Produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	-1 080
= Prélèvement sur fonds de roulement	996 242	694 087	804 403
Fonds de roulement au 31 décembre 2014	**605 864**	**908 019**	**797 703**

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2014

L'Agence tient, en compte de classe 4 (comptes de tiers), pour le compte du ministère, la comptabilité des opérations d'investissement qui lui sont confiées au titre principalement du protocole de maîtrise d'ouvrage ou de certaines conventions de mandat. Elle distingue par sous-ensembles les opérations relevant d'une même direction utilisatrice. La comptabilité de l'Agence retrace pour chaque opération le coût plafond et le coût final estimé, le montant d'autorisations d'engagement attribué par le ministère, leur consommation par l'Agence (engagements juridiques de programme, EJP), le montant des crédits de paiement reçus par le ministère et leur consommation par les paiements effectués au titre des commandes passées pour la réalisation des opérations.

Au 31 décembre 2014, le solde global des conventions de mandat s'établit à 4 798 589,86 €.
Il a été constaté par l'établissement 238 061 017,20 € de crédits et 235 559 617,39 € de dépenses, compte tenu des ordres de reversement et retenues de garanties.
Parallèlement deux *quitus* ont été délivrés par le conseil au cours de l'exercice 2014 pour un montant global de 33 022 837,49 €.
Des *quitus* ont été soldés comptablement pour un montant de 581 691 068,96 € au 31 décembre 2014.
En outre, dans le cadre de la procédure de *quitus* dits « provisoires », 125,60 M€ d'encours ont pu être « sortis » comptablement du bilan de l'Agence.

Situation financière des conventions de mandat

au 31 décembre 2014

CRÉDITS REÇUS AU 31/12/13	CRÉDITS REÇUS EN 2014	TOTAL CRÉDITS REÇUS	OPÉRATIONS	DÉPENSES AU 31/12/13	DÉPENSES 2014	TOTAL DÉPENSES	SOLDE HORS *QUITUS*
OPÉRATIONS JUDICIAIRES							
5 878 318,44	100 000,00	5 978 318,44	CEPSJ.02.01 Études préalables judiciaires	5 306 177,34	157 377,12	5 463 554,46	514 763,98
219 322 363,06	1 382 027,86	220 704 390,92	CMSJ.02.01 Reprise opérations DGPPE	217 208 613,70	1 474 433,93	218 683 047,63	2 021 343,29
66 843 195,38	0,00	66 843 195,38	CMSJ.02.02	66 699 275,98	13 335,39	66 712 611,37	130 584,01
93 686 523,93	62 775 000,00	156 461 523,93	Protocole judiciaire	93 585 560,82	62 789 222,05	156 374 782,87	86 741,06
6 640 000,00	200 000,00	6 840 000,00	PPP Palais de justice	6 627 218,56	97 603,41	6 724 821,97	115 178,03
-	-	-	Contentieux GRASSE Portzamparc	-	-1 457 686,78	-	-1 457 686,78
392 370 400,81	64 457 027,86	456 827 428,67	Total opérations judiciaires	389 426 846,40	63 074 285,12	453 958 818,30	2 868 610,37
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES							
9 696 597,98	160 000,00	9 856 597,98	CEAP.0201 Études préalables pénitentiaires	8 858 719,05	12 382,25	8 871 101,30	985 496,68
116 009 504,25	1 483 342,38	117 492 846,63	CMAP.02,03 Constructions neuves	115 726 194,15	464,88	115 726 659,03	1 766 187,60
107 920 938,01	0,00	107 920 938,01	CMAP 03.01 ETS pour mineurs	107 901 302,27	0,00	107 901 302,27	19 635,74
17 620 000,00	0,00	17 620 000,00	CMAP 03.03 Centres de semi-liberté	17 616 753,78	0,00	17 616 753,78	3 246,22
25 310 622,36	0,00	25 310 622,36	Partenariat public-privé	25 261 842,96	0,00	25 261 842,96	48 779,40
2 840 000,00	1 230 000,00	4 070 000,00	PPP La Santé	2 751 054,73	1 309 514,01	4 060 568,74	9 431,26
19 102 722,13	0,00	19 102 722,13	LOPSI Rodez	18 635 269,82	29 467,32	18 664 737,14	437 984,99
892 070 894,29	170 238 646,96	1 062 309 541,25	Protocole pénitentiaire	891 683 851,07	170 623 558,69	1 062 307 409,76	2 131,49
6 760 000,00	492 000,00	7 252 000,00	PPP RGPP	6 681 824,42	509 945,12	7 191 769,54	60 230,46
165 000,00	-	165 000,00	PPP Performances énergétiques	32 636,84	0,00	32 636,84	132 363,16
1 197 496 279,02	173 603 989,34	1 371 100 268,36	Total opérations pénitentiaires	1 195 149 449,09	172 485 332,27	1 367 634 781,36	3 465 487,00
1 589 866 679,83	**238 061 017,20**	**1 827 927 697,03**	**Ensemble des opérations**	**1 584 576 295,49**	**235 559 617,39**	**1 821 593 599,66**	**6 334 097,37**

Convention de mandat budgétaire
au 31 décembre 2014

OPÉRATIONS	AE DÉLÉGUÉES	ENGAGEMENTS	CP VERSÉS	PAIEMENTS	DISPONIBLE/ AE	DISPONIBLE/ CP
OPÉRATIONS JUDICIAIRES						
CEPSJ.02.01 Études préalables judiciaires	8 712 929,95	6 442 200,11	5 978 318,44	5 463 554,46	2 270 729,84	514 314,63
CMSJ.02.01 Reprise opérations DGPPE	174 655 387,53	159 598 967,05	220 151 111,77	218 683 047,63	15 056 420,48	826 849,30
CMSJ.02.02 Programme 2002/2007	54 743 000,00	44 311 243,35	66 843 195,38	66 712 611,37	10 431 756,65	114 903,05
Protocole judiciaire	576 309 153,07	302 458 462,90	156 461 523,93	156 374 782,87	273 850 690,17	86 741,06
PPP palais de justice	12 660 000,00	7 290 121,15	6 840 000,00	6 724 821,97	5 369 878,85	115 178,03
Contentieux GRASSE PORTZAMPARC	–	–	553 279,15	–	–	1 457 686,78
Total opérations judiciaires	827 080 470,55	520 100 994,56	456 827 428,67	453 958 818,30	306 979 475,99	3 115 672,85
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES						
CEAP.0201 Études préalables pénitentiaires	13 019 053,89	9 960 234,74	9 856 597,98	8 871 101,30	3 058 819,15	946 801,17
CMAP 02,03 Constructions neuves	122 425 764,20	116 027 622,70	117 492 846,63	115 726 659,03	6 398 141,50	177 558,24
CMAP 03,01 ETS pour mineurs	110 600 000,00	107 901 302,27	107 920 938,01	107 901 302,27	2 698 697,73	0,00
CMAP 03.03 Centres de semi-liberté	18 725 000,00	17 616 753,78	17 620 000,00	17 616 753,78	1 108 246,22	0,00
Partenariat public-privé	28 490 000,00	28 284 604,55	25 310 622,36	25 261 842,96	205 395,45	48 779,40
PPP La Santé	7 700 000,00	4 466 129,29	4 070 000,00	4 060 568,74	3 233 870,71	9 431,26
LOPSI Rodez	19 102 722,00	19 077 528,69	19 102 722,13	18 664 737,14	25 193,31	437 984,99
Protocole pénitentiaire	2 191 594 182,18	1 749 238 229,84	1 062 309 541,25	1 062 307 409,76	442 355 952,34	2 131,49
PPP RGPP	12 616 604,00	9 504 494,83	7 252 000,00	7 191 769,54	3 112 109,17	60 230,46
PPP Performances énergétiques	420 000,00	32 636,84	165 000,00	32 636,84	387 363,16	0,00
Total opérations pénitentiaires	2 524 693 326,27	2 062 109 537,53	1 371 100 268,36	1 367 634 781,36	462 583 788,74	1 682 917,01
Ensemble des opérations	**3 351 773 796,82**	**2 582 210 532,09**	**1 827 927 697,03**	**1 821 593 599,66**	**769 563 264,73**	**4 798 589,86**

INDEX DES SIGLES UTILISÉS

AMO - Assistance à maîtrise d'ouvrage

APD - Avant-projet détaillé

BCT - Bureau de contrôle technique

BET - Bureau d'études techniques

CD - Centre de détention

CFE - Coût final estimé

CGPPP - Code général de la propriété des personnes publiques

CJD - Centre des jeunes détenus

CP - Crédit de paiement

CP - Centre pénitentiaire

CPH - Conseil de Prud'hommes

CSI - Commission de sécurité incendie

CSL - Centre de semi-liberté

CSPS - Contrôleur sécurité et protection santé

DAP - Direction de l'administration pénitentiaire

DDT - Direction départementale du territoire

DISP - Direction interrégionale des services pénitentiaires

DPJJ - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

DSJ - Direction des Services judiciaires

DUP - Déclaration d'utilité publique

EJP - Engagement juridique de programme

ENG - École nationale des greffes

ETPT - Équivalent temps plein travaillé

HQE - Haute qualité environnementale

INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives

JAP - Juge d'application des peines

LOLF - Loi organique relative aux lois de finances (1er août 2001)

LOLF LOPJ - Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)

LOPSI - Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)

MA - Maison d'arrêt

MAF - Maison d'arrêt des femmes

MAH - Maison d'arrêt des hommes

MOE - Maîtrise d'œuvre

MOP (LOI) - Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

NMI - Nouveau marché d'ingénierie

PCI - Poste de centralisation de l'information

PEP - Porte d'entrée principale

PLU - Plan local d'urbanisme

POS - Plan d'occupation des sols

PPP - Partenariat public-privé

QAE - Quartier d'accueil et d'évaluation

QCP - Quartier courtes peines

QLP - Quartier longues peines

QSL - Quartier de semi-liberté

SHON - Surface hors œuvre nette

SMPR - Service médico-psychologique régional

SU - Surface utile

TC - Tribunal de commerce

TGI - Tribunal de grande instance

TI - Tribunal d'instance

TPE - Tribunal pour enfants

UVF - Unité de visite familiale

VRD - Voirie et réseaux divers

Ce document est imprimé sur un papier 100 % PEFC blanchi sans chlore et issu de forêts gérées durablement.
Le label Imprim'Vert garantit des travaux d'impression propres et respectueux de l'environnement.

Numéro ISSN : 1967-094X

APIJ Rapport annuel 2014
30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00 - Fax : 33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr

Directrice de la publication :
Marie-Luce Bousseton

Document édité par :
Marion Moraes, mission communication

Conception & réalisation graphique :
Efil 02 47 47 03 20 - www.efil.fr

Impression :
Gibert et Clarey (Chambray-lès-Tours)

Crédits photographiques :
Couverture : © Jean-François Pradal/l'Atelier - © Hervé Douris / P02 : © MJ/DICOM/C. Montagné / P03 : © Cyril Bruneau / P04-05 : (1) © Pascal Aimar - (2) © APIJ - (3) © MJ/DICOM/C. Montagné - (4) ©Emilie Beauvois/DISP - (5) © Nayl-Ah - (6) © APIJ - (7) © Pascal Aimar / P08-09 : © Ateliers 2/3/4 - © Hervé Douris / P11 : (1) © APIJ - (2) Philippe Lefebvre - (3) © Nicolas Vercellino / P12-13 : (1) © Léon Grosse - (2) © jm.bannwarth@balloide-photo.com / P14-15 : (1) © Nayl-Ah - (2) © Guillaume Maucuit-Lecomte (3) ©Vurpas Architectes, AIA Architectes/illustrations Cyrille Thomas / P16-17 : (1) © Pascal Aimar - (2) © Gabrielle Voinot / P18-19 : (1) © Ateliers 2/3/4/ - (2) © SCAU / P20-21 : (1) © Pascal Aimar - (2) © Philippe Lefebvre / P22 (Équipes) : © Cyril Bruneau / P24 : © Cyrille Dubreuil / P25 : © Alain CASTE / P26 : © Nicolas Fussler / P27 : (Beauvais) © Nicolas Vercellino - (Valence - Riom) © Gilles Aymard / P28 : © DR / P29 : © Jérôme Cabanel - © Archi5prod / P30-31 : © Guillaume Maucuit-Lecomte / P32 : © Nayl-Ah - © GML-CBC / P33 : © Architecture Studio - © Léon Grosse / P34 : © Hervé Douris / P35 : © SCAU / P36 : © Archi5prod / P37 : ©Vurpas Architectes, AIA Architectes/illustrations Cyrille Thomas / P38 (Équipes) : © Cyril Bruneau / P40 : © Nicolas Borel / P41 : © Pascal Aimar / P42 : © Ateliers 2/3/4/ - Vinci construction / P43 : © Plan 2 / P44 : © Cabinet d'architecture BE Hauvette Paris - Atelier d'architecture Pierre Champenois / P45 : © Philippe Gazeau - © APIJ / P46 : © APIJ - © Jean-François Pradal/l'Atelier / P47 : © Agence Nicolas Michelin et associés - EC / P48 : © Gabrielle Voinot / P49 : © Pascal Aimar - © Flint Architectes / P50 : © Dagence Saba - © DDT / P51 : © jm.bannwarth@balloide-photo.com - © Agence Garcès-De Seta-Bonet / P52 : © DR / P53 : © BP Architecture / P54 : © Atelier Barani / P55 : © Agence Hamonic et Masson / P56 : © Léonard et Weissman Farman / P57 : © Vurpas Architectes / P58 : © Brossy et associés / P59 : © Bruno Gaudin / P60-61 : © Nicolas Fussler - © Flint Architectes / P67 : © Hervé Douris / P68-69 : © Cyril Bruneau / P70-71 : © Cyril Bruneau / P72-73 : © Cyril Bruneau / P74-75 : © Cyril Bruneau / P76-77 : © DR - © Pascal Aimar / P80 : © Cyril Bruneau / P83 : © Gabrielle Voinot / 4e de couverture : © Jean-François Pradal/l'Atelier - © Herve Douris.

APIJ Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

30 rue du Château des Rentiers
75013 Paris
Tèl. +33 (0)1 53 94 88 00
Fax +33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr